

MRC D'ANTOINE-LABELLE

RAPPORT ANNUEL 2021 PLANIFICATION 2022



Table des matières

Mot du préfet et de la directrice générale.....	1
L'organisation de la MRC d'Antoine-Labelle.....	2
Mission.....	2
Vision.....	2
Valeurs.....	2
Les élus.....	3
Le territoire.....	4
Les quatre grands axes.....	5
Les ressources financières.....	6
Budget MRC.....	6
Budget TNO.....	7
Les grandes réalisations 2021.....	8
Les services de la MRC d'Antoine-Labelle.....	11
Administration générale.....	11
Ingénierie.....	25
Aménagement du territoire.....	26
Gestion intégrée des ressources naturelles.....	32
Évaluation foncière.....	34
Centre local de développement.....	37
Les équipes de travail 2022.....	40
Service de l'administration générale.....	40
Service d'ingénierie.....	40
Service de l'aménagement du territoire.....	40
Service de gestion intégrée des ressources naturelles.....	41
Service de l'évaluation foncière.....	41
CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.....	41
Le conseil et les comités 2022.....	42

Mot du préfet et de la directrice générale

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2021 et la planification 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL). Ce document dresse un portrait complet de l'organisation, en plus d'y présenter les réalisations de l'année terminée et les orientations de celle nouvellement débutée.

2021 aura été, tout comme 2020, une année particulière entourant la pandémie à la COVID-19 qui aura demandé à l'ensemble de l'organisation de poursuivre leur mobilisation, leur adaptation, l'adoption de nouveaux objectifs et l'application de nouvelles stratégies. Malgré tout, la MRCAL peut, encore cette année, dresser un bilan très positif.

L'année 2021 aura permis à la MRCAL de signer de nouvelles ententes favorisant le développement du territoire, tant au niveau du patrimoine que de la vitalisation. Cette année aura également permis au projet Brancher Antoine-Labelle de se déployer sur l'ensemble du territoire et même d'obtenir une aide financière permettant de débiter la phase 3. Au cours de cette dernière année, l'organisation a pu poursuivre son importante implication auprès des réputés parcs régionaux. Pour ne nommer que ceux-ci, ces projets participent à la dynamisation et au développement de nos milieux. Bien qu'ils jouissent déjà d'une importante popularité, la MRCAL a pu constater l'intérêt grandissant envers ceux-ci par l'augmentation de la fréquentation des infrastructures et la découverte de ces joyaux.

N'oublions pas que l'ensemble des dossiers et des projets de la MRCAL a l'objectif d'offrir une qualité de vie aux citoyens qui y habitent. Des citoyens heureux et fiers sont les meilleurs ambassadeurs.

Les réalisations 2021 ont été rendues possibles grâce au dévouement et à l'implication des différentes équipes de travail, ainsi qu'aux nombreux partenaires et collaborateurs impliqués dans les dossiers. L'expertise des employés et des organisations mobilisées permet à la MRCAL de réaliser pleinement ses mandats et d'offrir une prestation de services de qualité, en plus de se positionner comme organisation de référence. Soulignons également le travail des 17 municipalités qui composent notre territoire. Celles-ci contribuent également au développement du plein potentiel de la région.

« Il m'est tout naturel de remercier les employés, les partenaires, les collaborations et mes collègues élus de la MRC d'Antoine-Labelle qui ont à cœur leur territoire. Ce sont grâce à des gens passionnés et dévoués comme vous qu'année après année nous sommes fiers de soulever les réussites et que nous avons la motivation de poursuivre nos engagements. »

- Monsieur Daniel Bourdon, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle



Daniel Bourdon.
Préfet et maire de la Ville de Mont-Laurier



Mylène Mayer
Directrice générale

L'organisation de la MRC d'Antoine-Labelle

Mission

La MRC d'Antoine-Labelle planifie, aménage et coordonne l'organisation du territoire afin d'améliorer les conditions générales de vie de la population. Par une utilisation judicieuse de ses ressources naturelles et matérielles, elle :

- Exerce des compétences telles que conférées;
- Planifie et coordonne le développement régional;
- Permet la prestation de services de proximité pour ses citoyens;
- Facilite la mise en commun de services au profit des municipalités.

Vision

La MRC d'Antoine Labelle planifie et innove en aménageant et en développant un vaste territoire. Leader, elle rassemble les forces vives et les communautés pour organiser la présence harmonieuse de tous ses occupants, actuels et futurs.

Valeurs

Collaboration : Nous valorisons le travail d'équipe, l'échange de points de vue ainsi que la concertation avec les citoyens, les municipalités et les partenaires;

Expertise : Engagés à maintenir un haut niveau de compétences et de professionnalisme, nous misons sur la formation continue et le recrutement de candidats aux expertises complémentaires à celles de la solide équipe en place;

Dynamisme : En déployant ardeur et énergie pour développer des projets porteurs, nous contribuons à la vivacité de la MRC et de son territoire;

Intégrité : Nous faisons preuve de rigueur, d'équité et d'honnêteté. Nous prenons des décisions de façon intègre et consciencieuse;

Respect : Nous entretenons des échanges respectueux, courtois et demeurons à l'écoute. Nous offrons un attentif service à la clientèle, orienté vers les besoins des citoyens.

Les élus

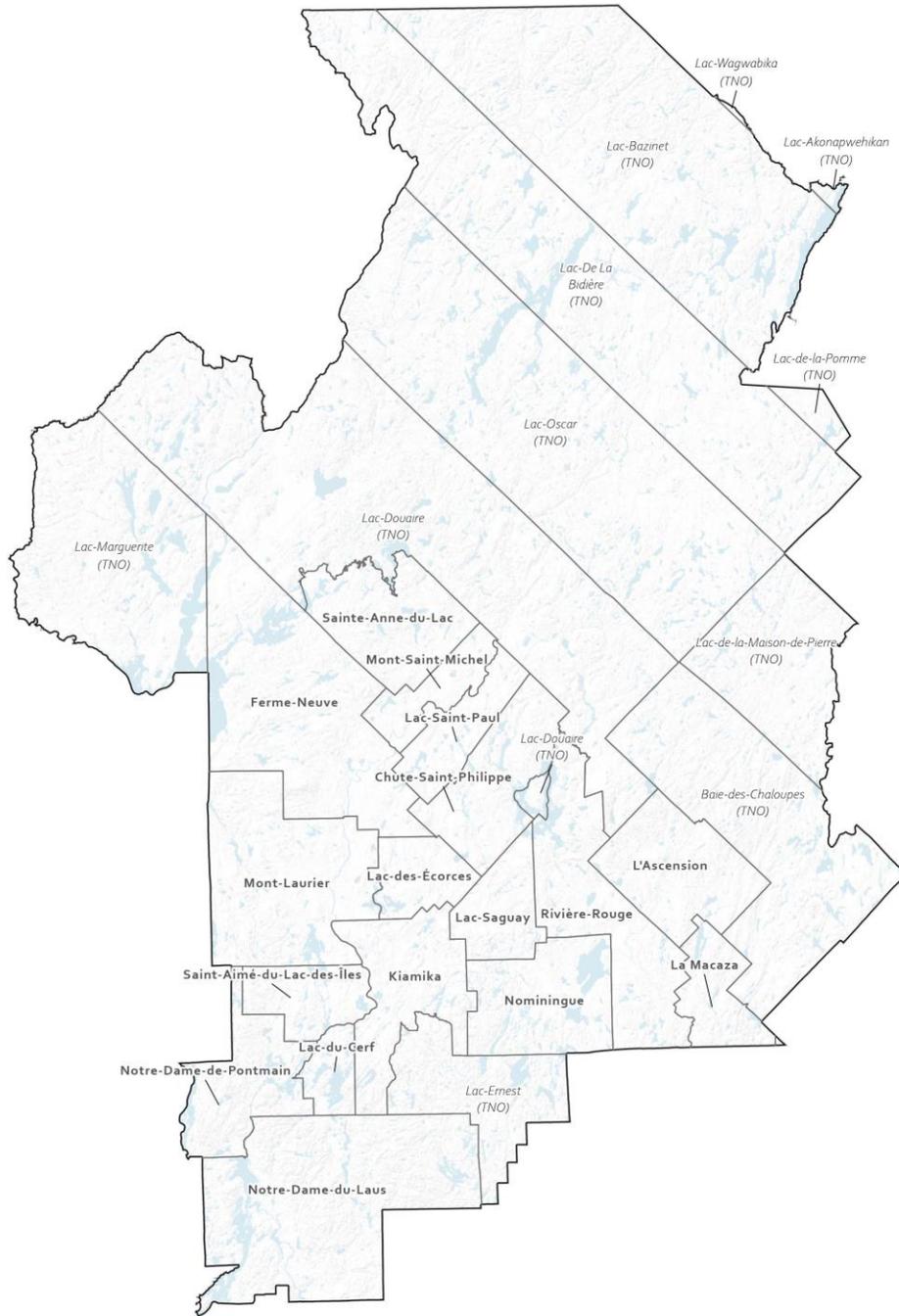
De gauche à droite, de la ligne arrière à la ligne avant :

- M. André-Marcel Évêquoz, maire de Mont-St-Michel
- M. Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
- M. Yves Bélanger, maire de La Macaza
- M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay
- M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier et préfet
- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe et préfet suppléant
- M. Michel Dion, maire de Kiamika
- M. David Cyr, maire de Notre-Dame-du-Laus
- Mme Jocelyne Lafond, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
- M. Pierre Gagné, maire de Notre-Dame-de-Pontmain
- Mme Diane Sirard, mairesse de Ferme-Neuve
- M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles
- Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
- Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominique
- M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
- M. Jacques Allard, maire de l'Ascension (absent sur la photo)



Le territoire

Ce vaste territoire, situé à 240 km au nord-ouest de Montréal, représente 72 % de la région administrative des Laurentides. Ses 16 296 km² regorgent de nombreux lacs et rivières ainsi que de vastes forêts et de territoires non organisés. Seuls 38 % de ces espaces sont occupés par des municipalités et villes. La MRC d'Antoine-Labelle travaille au service de 17 municipalités et villes, ainsi que de plus de 35 000 habitants.



Les quatre grands axes

Compétence

- Développement économique¹
- Gestion des cours d'eau
- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
 - Interventions ciblées
- Schéma d'aménagement et de développement du territoire (SAD)
- Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI)
- Télécommunication
- Territoires non organisés (TNO)

Développement

- Comité jeunesse
- Développement culturel
- Développement acéricole
- Internet haute vitesse
- Mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI)
- Parcs régionaux
- Patrimoine immobilier
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- Promotion touristique²
- P'tit Train du Nord
- Vitalisation

Services aux municipalités

- Cour municipale
- Entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement d'urbanisme et de géomatique
- Évaluation foncière
- Génie civil
- Géomatique et cartographie
- Règlement d'abattage d'arbres en forêt privée
- Vente pour non-paiement de l'impôt foncier

Services aux citoyens

- Gestion des baux de villégiature et des baux de sable et gravier
- Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat
- Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
- Support au transport adapté et collectif

¹ Responsabilités déléguées au CLD de la MRC d'Antoine-Labelle;

² Ibid.

Les ressources financières

Budget MRC

Le budget 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle totalisait 9 019 353 \$, dont 3 131 446 \$ (34,7 %) étaient à la charge des municipalités, alors que le budget 2022 totalise une somme de 10 477 417 \$, dont 3 288 879 \$ (31,4 %) correspondent aux quotes-parts des municipalités et 7 188 538 \$ sont financés par différents services rendus et programmes gouvernementaux, après affectation du surplus anticipé de 2021 de 545 560 \$.

Les quotes-parts des municipalités subissent une augmentation de 5,03 %. Ainsi, le taux d'augmentation pour 2022 est supérieur au taux moyen d'augmentation des cinq dernières années qui s'explique par l'augmentation importante de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour l'année 2021.

Via les quotes-parts des municipalités, la MRC verse un montant de 418 961 \$ (identique à 2021) au CLD pour son fonctionnement. Un montant de 169 190 \$ (identique à 2021) est également remis au CLD pour la réalisation de son mandat de promotion touristique. Ces montants représentent 17,88 % des quotes-parts de 2022 (18,78 % en 2021).

De plus, la MRC remet des montants de 298 996 \$ pour le fonctionnement du CLD, 67 000 \$ pour les bureaux d'accueil touristiques, ainsi que 80 000 \$ afin de prioriser des actions pour le développement économique de la région. Ces trois sommes sont puisées à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR).

Sur les comptes de taxes des municipalités locales, le coût des quotes-parts représente donc 0,0621 \$ du 100 \$ d'évaluation (identique à 2021), dont 0,01111 \$ est redistribué au CLD.

Revenus		2022	2021
31,4 %	Contribution des municipalités	3 288 879 \$	3 131 446 \$
19,3 %	Transferts de droit - Fonds développement du territoire (FDT)	2 026 448 \$	1 935 751 \$
8,6 %	Revenus provenant des délégations de gestion (TPI et baux)	898 087 \$	928 284 \$
7,5 %	Services rendus aux municipalités, autres organismes et revenus autres	783 380 \$	721 015 \$
5,0 %	Subvention ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (PADF)	522 748 \$	522 748 \$
3,7 %	Transferts de droit - Redevances des ressources naturelles (pacte fiscal)	386 945 \$	450 085 \$
13,7 %	Autres subventions	1 431 844 \$	438 295 \$
5,2 %	Affectation de surplus	545 560 \$	394 978 \$
3,1 %	Revenus de la cour municipale (incl. la cotisation annuelle / entente)	327 736 \$	284 984 \$
1,2 %	Loyers (édifice Émile-Lauzon, P'tit Train du Nord et gares)	128 554 \$	126 327 \$
1,3 %	Revenus frais de gestion - Délégation de gestion (baux, TPI et restauration)	137 236 \$	85 842 \$
100 %	Revenus totaux	10 477 417 \$	9 019 353 \$

Dépenses		2022	2021
18,9 %	Administration générale, restauration et greffe	1 984 044 \$	1 712 294 \$
15,5 %	Service de l'évaluation foncière	1 627 849 \$	1 482 227 \$
12,4 %	Promotion et développement économique	1 300 781 \$	1 396 949 \$
8,6 %	Délégation de gestion (fonds TPI et baux)	898 087 \$	928 284 \$
10,0 %	Aménagement, urbanisme et zonage	1 051 619 \$	864 793 \$
13,7 %	Loisirs et culture - P'tit Train du Nord et gares	1 431 287 \$	569 014 \$
4,9 %	Service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN)	515 948 \$	522 748 \$
3,7 %	Service d'ingénierie	386 463 \$	327 828 \$
2,0 %	Frais de financement et remboursement de la dette	214 096 \$	282 724 \$
2,9 %	Cour municipale	299 256 \$	267 898 \$
1,3 %	Patrimoine immobilier	135 600 \$	30 000 \$
2,0 %	Politique culturelle (agent et entente de développement)	214 073 \$	208 010 \$
1,3 %	Transport collectif et identification territoriale	137 000 \$	142 000 \$
1,0 %	Hygiène du milieu, santé et bien-être	99 738 \$	105 514 \$
0,9 %	Schéma couverture de risque en incendie	97 426 \$	92 220 \$
0,4 %	Loisirs et culture - Contribution à des organismes	40 750 \$	40 750 \$

0,4 %	Dépenses d'investissement	43 400 \$	46 100 \$
100 %	Dépenses totales	10 477 417 \$	9 019 353 \$

Budget TNO

Le budget 2021 des territoires non organisés (TNO) présentait une augmentation globale des dépenses de 2,99 % et la taxe foncière générale était de 0,4087 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le budget 2022 pour les TNO présente une augmentation globale des dépenses de 10,62 %. Ces augmentations sont justifiées par l'accroissement des services rendus par la MRC en matière d'aménagement du territoire, d'administration et en sécurité civile, en plus de l'inflation. Le taux de la taxe foncière générale est augmenté à 0,42737 par 100 \$ d'évaluation.

Revenus		2022	2021
40,1 %	Taxes	395 942 \$	388 701 \$
26,7 %	Transfert de droit (péréquation) et compensation terres publiques	263 189 \$	264 695 \$
15,6 %	Affectation de surplus *	154 158 \$	86 684 \$
6,8 %	Taxes sur immeubles du gouvernement du Québec (compensation)	66 900 \$	66 900 \$
5,2 %	Services rendus à la MRC – Évaluation foncière, baux et P'tit Train du Nord	51 280 \$	51 650 \$
5,1 %	Autres subventions	50 000 \$	-
0,4 %	Revenus d'intérêts	4 000 \$	6 000 \$
0,1 %	Imposition de droits (permis)	1 000 \$	1 000 \$
100 %	Revenus totaux	986 469 \$	865 630 \$

* Excluant la réserve de 272 000 \$ pour l'entretien de chemins et de ponts, LETI et imprévus.

Dépenses		2022	2021
43,6 %	Aménagement, urbanisme et zonage	430 330 \$	398 882 \$
21,3 %	Administration générale	210 396 \$	179 195 \$
6,7 %	Transport (réfection de chemins et de ponts)	66 281 \$	62 304 \$
5,9 %	Sécurité publique - Contribution à la Sûreté du Québec	58 319 \$	56 295 \$
10,6 %	Hygiène du milieu - Entretien des sites d'enfouissement	105 000 \$	52 500 \$
4,8 %	Dépenses d'investissement (agrandissement LETI et clôture)	47 000 \$	48 000 \$
2,8 %	Évaluation foncière (quote-part MRC)	27 210 \$	26 940 \$
2,0 %	Sécurité publique - Autres ententes	19 514 \$	18 231 \$
1,6 %	Développement économique et tourisme	15 818 \$	16 734 \$
0,6 %	Protection de l'environnement et cours d'eau	6 345 \$	6 372 \$
0,0 %	Loisirs et culture (exposition archéologique et projets campings)	256 \$	177 \$
100 %	Dépenses totales	986 469 \$	865 630 \$

Les grandes réalisations 2021

Opération haute vitesse

Pour la réalisation de son projet Brancher Antoine-Labelle (BAL), la MRC d'Antoine-Labelle a reçu une aide financière additionnelle de 11,7 M\$ des gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du volet Éclair II de l'Opération haute vitesse. Cet investissement commun des gouvernements permet des avancées importantes pour le projet BAL.

En effet, la phase 3 du projet, soit l'ajout de près de 500 portes au réseau de fibres optiques, sera réalisée pour compléter la totalité du réseau sur l'ensemble du territoire de la MRCAL desservi par Hydro-Québec. De plus, la somme est compensatrice pour l'augmentation importante des coûts des travaux et du matériel d'approvisionnement.

Une partie de cette somme permet également à la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL) de mettre en place une équipe éclair afin d'accélérer la construction du réseau de fibres optiques. Cette mesure permet de développer une expertise locale en matière de télécommunication, puisqu'en 2021 le projet a connu un enjeu d'accès à la main-d'œuvre qualifiée.

Entente de vitalisation

Dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la MRCAL une aide financière totalisant 6 123 960 \$ pour la période 2020 à 2024 pour une entente de vitalisation. L'entente a pour objectifs d'encourager la mobilisation des acteurs municipaux pour faire face aux défis de vitalisation, de favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental, la MRC et les municipalités, d'appuyer la réalisation d'initiatives de vitalisation sur le territoire, ainsi que d'agir positivement sur la vitalité par l'amélioration de services ou d'équipements et la réalisation de projets dans les secteurs économique, social, touristique ou culturel.

Suite au lac-à-l'épaulé du conseil de la MRCAL durant lequel les élus ont défini les axes de vitalisation, à l'embauche d'une ressource à titre d'agente de vitalisation, à la mise sur pied d'un comité vitalisation et à la nomination d'un comité consultatif composé de différents professionnels du territoire, la MRCAL s'est dotée de règlements de fonctionnement et a adopté son cadre de vitalisation. Ensuite, la MRCAL a donc lancé son premier appel de projets auprès des organismes admissibles, afin de les soutenir financièrement dans la réalisation de projets ou d'initiatives s'inscrivant dans les axes de vitalisation, soit l'attractivité territoriale, l'emploi et la main-d'œuvre, le milieu de vie ou le tourisme.

Lancement du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale

Alors qu'en 2020, la MRCAL concluait une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de déployer le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) au sein de son territoire, la MRCAL a mis sur pied son Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Ayant pour objectif d'augmenter le nombre d'interventions par le milieu municipal en faveur de la préservation du patrimoine immobilier de propriété privée, le programme d'aide financière invite les propriétaires d'immeubles patrimoniaux admissibles à restaurer et préserver leur immeuble par des travaux, des études ou des services-conseils.

Projet Signature innovation

Dans le cadre du FRR, volet 3, du MAMH, la MRCAL a octroyé un contrat de services-conseils d'accompagnement à la firme BESIDE pour l'élaboration d'une démarche visant à définir son projet Signature innovation. L'aide financière disponible par le MAMH peut atteindre 1 200 000 \$ sur 5 ans.

Le mandat de BESIDE vise d'abord à élaborer un plan d'action afin d'orienter les actions et les différents acteurs impliqués du secteur aventure-nature, alors que les joyaux naturels du territoire et leur accessibilité sont le créneau porteur du projet.

Ce plan d'action permettra ensuite de soutenir la réalisation d'un projet ou d'un ensemble de projets concrets et innovateurs afin de valoriser le potentiel. Moteur d'attractivité et de développement économique, l'offre récréotouristique sera positionnée sous le thème « Espace, aventure, nature ». Ce dernier avait fait l'objet d'une décision du conseil de la MRCAL lors du lac-à-l'épaulé de novembre 2020.

Adoption du Programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines

Découlant du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et conformément aux exigences du ministère de la Sécurité publique (MSP), une action prévoit pour les municipalités et villes qui possèdent un réseau d'aqueduc conforme, l'application d'un Programme d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des débits des bornes-fontaines, afin d'apposer la codification de couleurs inspirée par la norme NFPA 291.

Ainsi, l'ensemble des municipalités de la MRCAL ont adopté ce programme qui se veut un moyen d'assurer le fonctionnement des composantes et le bon état du réseau d'alimentation en eau des différents services de sécurité incendie du territoire. Ce programme permet aussi la standardisation de certaines pratiques à l'échelle de la MRCAL.

Pour y parvenir, la MRCAL a octroyé un mandat à l'entreprise Simo Management qui a assuré la codification du débit de 314 bornes-fontaines inspirée de la norme NFPA 291, la géolocalisation de ces bornes-fontaines, la production d'un rapport écrit relativement à chacune de ces bornes-fontaines et l'élaboration d'un rapport d'inspection distinct pour les municipalités adhérentes.

Projet pilote de Jardinage éducatif

La MRCAL s'est vue octroyer une somme de 11 445 \$ par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : priorité bioalimentaire, volet 2 pour la réalisation de son projet Développe ta culture à l'école. Ce projet pilote de jardinage éducatif en milieu scolaire a permis la promotion de l'agriculture et de l'éducation alimentaire dans les établissements scolaires en favorisant l'acquisition de connaissances en sciences agricoles, alimentaires et environnementales. Le projet avait également pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes élèves en ce qui a trait aux enjeux du contexte agricole du territoire.

Une première école primaire a été désignée à titre de porteur du projet. Ce sont donc les élèves de sixième année de l'école Sacré-Coeur de Ferme-Neuve, accompagnés de leur enseignant M. Fabien Thibault, qui ont expérimenté la culture hydroponique de légumes à l'aide d'une station d'agriculture intérieure. Cette station a été acquise par la MRCAL grâce à l'aide financière octroyée par le MAPAQ.

Ce projet pilote s'est inscrit dans le cadre du plan annuel de mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRCAL dont l'action 16.1 vise à élaborer et mettre en œuvre des activités pédagogiques sur le thème de l'agriculture dans les établissements scolaires de la région.

Programme RénoRégion

La MRCAL est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion.

Alors qu'en 2020 la SHQ allouait 216 000 \$ à la MRCAL permettant d'aider 18 propriétaires à revenus modestes à corriger des défauts majeurs à leur résidence dans le cadre du programme RénoRégion, la MRCAL a finalement pu obtenir 1,5 M\$ en 2021 pour aider près de 125 ménages sur le territoire, suivant des revendications quant à la nécessité d'un réajustement de l'aide financière et la démonstration des besoins du territoire.

Puisque les besoins en rénovation domiciliaire sont grands sur le territoire, les demandes admissibles reçues pour 2021 étaient évaluées par un comité en fonction des critères de priorisation des dossiers établis par la MRCAL. Les aides financières ont été accordées en priorité aux dossiers les plus urgents et aux occupants dans le besoin.

Gestion de la crise entourant les cyberattaques

Le 16 juillet 2021, les systèmes informatiques de la MRCAL ont été paralysés par une cyberattaque. La MRCAL a ainsi dû suspendre temporairement l'ensemble de ses services. L'équipe de la MRCAL s'est affairée à restaurer la situation le plus rapidement possible, afin de rétablir sa prestation de services habituelle.

Dans les semaines qui ont suivi, l'enquête informatique menée par la MRCAL a révélé que des renseignements personnels avaient été exfiltrés. Bien qu'il n'y ait aucune indication à l'effet que ces renseignements aient pu être utilisés à mauvais escient, la MRCAL a immédiatement mandaté l'agence de crédit TransUnion, à titre préventif, afin d'offrir une surveillance de crédit et de protection contre le vol d'identité aux personnes touchées pour une période de 24 mois.

Une seconde intrusion s'est produite en novembre dernier. Aussitôt les activités suspectes observées sur le réseau informatique de la MRCAL, l'équipe a suspendu ses activités informatiques, dont ses services en ligne, a mandaté une firme experte en cybersécurité afin d'identifier la nature de ces activités et établir les solutions de rétablissement.

Les services de la MRC d'Antoine-Labelle

Administration générale

L'administration générale a pour mission de rendre des services de qualité à l'ensemble des cadres, des employés de la MRCAL et des municipalités, afin que chaque service puisse exercer sa mission adéquatement, de façon performante et sécuritaire.

Elle assiste également les différents services, de même que les employés travaillant à l'administration générale et organes décisionnels de la MRC, afin d'assurer le bon fonctionnement du gouvernement de proximité en fournissant les informations nécessaires pour faciliter la prise de décision adéquate reflétant entre autres, le bien commun de l'organisation et du territoire, d'assurer une éthique rigoureuse en minimisant les risques, le tout dans le respect des règles légales, du cadre budgétaire encadrant les MRC ainsi que des exigences et règles des différents ministères et municipalités de qui elle hérite certains mandats et responsabilités.

REPRÉSENTATIVITÉ POLITIQUE

Au cours de l'année 2021, plusieurs programmes ou dossiers régionaux ont amené la MRC d'Antoine-Labelle à se montrer active et celle-ci a tenu à représenter le territoire au sein de nombreux comités régionaux. Par cette participation rigoureuse ou par celle de ses élus, la MRCAL souhaite exposer ses particularités et ses besoins, veut se positionner à l'ensemble des Laurentides et du Québec, en plus de faire valoir ses projets auprès des différents programmes de subventions. En plus de ce rayonnement régional ou provincial, la MRC d'Antoine-Labelle participe également au développement ou au maintien des connaissances des partenaires du territoire.

Réalisations 2021

- Participer aux démarches visant à documenter les enjeux en logement social et abordable via la Table des préfets et des élus de la région des Laurentides (TPÉRL);
- Participer aux actions et aux différentes rencontres de la Coalition santé.

Orientations 2022

- Participer à la réflexion avec l'ensemble des MRC des Laurentides quant aux enjeux en développement social;
- Établir les priorités régionales de la MRCAL en vue des prochaines élections provinciales;
- Poursuivre le suivi et le support à la Coalition santé, afin de faire valoir les particularités et les besoins propres au territoire;
- Participer aux démarches et aux pistes de réflexions sur l'amélioration et les besoins en logement.

ADMINISTRATION

Étant pluridisciplinaire, la MRC, dans le cas de différents mandats, peut être appelée à réaliser différents dossiers servant au bon déroulement de l'organisation ou de ses mandats.

Orientations 2022

- Journée de présentation des parcs régionaux aux mairesses et maires;
- Entamer une réflexion quant à la rémunération du salaire du préfet avec le conseil de la MRC pouvant se mettre en application à compter de 2023;
- Dispenser la formation obligatoire en éthique et déontologie pour les nouveaux élus;
- Apporter des modifications et des améliorations au système informatique de la MRCAL, afin d'assurer sa sécurité;
- Réaliser un exercice de planification stratégique ou de lac-à-l'épaule avec le nouveau conseil de la MRC, afin de bien orienter et prioriser les mandats pour les quatre prochaines années.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accorde d'importantes sommes annuellement à la MRCAL dans différents volets de son programme de soutien, et ce, pour les années 2020 à 2024.

Réalisations 2021

Volet 3 - Signature et innovation

Rappelons que la MRCAL recevait une aide financière totale de 1 200 000 \$ du MAMH pour soutenir le développement d'un secteur dans lequel le territoire se distingue et pour mettre en place des initiatives misant sur l'innovation. En ce sens, en 2021 :

- Définir la thématique selon les orientations prises lors du lac-à-l'épaule de novembre 2020 du conseil de la MRCAL;
- Lancer un appel d'offres pour des services-conseils d'accompagnement à la firme BESIDE pour l'élaboration d'une démarche visant à réaliser le projet Signature innovation;
- Octroyer un mandat à la firme BESIDE pour l'élaboration d'un plan d'action afin d'orienter les actions et les différents acteurs impliqués du secteur aventure-nature.

Volet 4 - Vitalisation

La MRCAL reçoit également une aide financière de 1 224 792 \$ annuellement du MAMH pour encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis de la vitalisation à favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental régional, les MRC et les municipalités locales, à appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation et à améliorer les services ou les équipements pour la population par la réalisation de projets portant sur les plans économique, social, touristique ou culturel. La MRCAL a rempli plusieurs de ses premières obligations et responsabilités contenues à l'entente et préalables au lancement de l'appel de projets. En ce sens, en 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- Embaucher l'agente de vitalisation;
- Créer le comité de vitalisation, ainsi que la mise sur pied d'un comité consultatif formé de différents professionnels du territoire;
- Élaborer les règles de fonctionnement du comité de vitalisation;
- Rédiger le cadre de vitalisation, en faire la présentation aux comités et procéder à son adoption par le conseil de la MRC;
- Élaborer les critères de sélection de projets dans le cadre des appels de projets;
- Créer un guide d'accompagnement pour les promoteurs;
- Lancer le premier appel de projets.

Orientations 2022

Volet 3 - Signature et innovation

- Poursuivre les travaux avec la firme BESIDE afin de finaliser le plan d'action du projet Signature innovation;
- Connaitre l'adhésion des différents partenaires et parties impliquées;
- Déposer le plan d'action réalisé par la firme BESIDE, identifier les différents porteurs de projets et connaître leurs intérêts;
- Déposer le cadre financier réalisé par la firme BESIDE et procéder à l'analyse par le CLDAL;
- Déposer la planification du projet au MAMH en vue de l'acceptation de celui-ci;
- Début des premières actions par les différents porteurs de projets et la mise en place des projets pilotes.

Volet 4 - Vitalisation

- Tenir une rencontre avec le comité de vitalisation quant aux projets de 100 000 \$ et plus, afin de connaître ses recommandations et prévoir les autorisations nécessaires avec le MAMH et le conseil de la MRC, le cas échéant;
- Tenir une rencontre avec le comité consultatif pour la sélection et les recommandations des projets reçus dans le cadre de l'appel de projets 2021;
- Procéder à l'analyse rigoureuse des différents projets déposés en s'assurant de répondre aux exigences de base du programme;
- Rédiger et signer la convention entre la MRCAL et les organismes retenus;
- Allouer les sommes aux organisations sélectionnées par le comité;

- Assurer les différents suivis de projet par l'agente de vitalisation;
- Voir au lancement d'un deuxième appel de projets.

RESSOURCES HUMAINES

Au sein de son organisation, la MRCAL jouit de l'expertise de plus de 50 employés. Par la mise en place de nouveaux services ou par la création de projets, l'embauche et le remplacement de ressources sont et demeureront des dossiers essentiels au bon fonctionnement de l'institution.

Réalisations 2021

- Analyser les besoins et poursuivre la mise en place d'outils numériques accessibles aux utilisateurs des services de la MRCAL;
- Procéder à la réorganisation du service d'évaluation foncière, suite à l'embauche d'une seconde évaluatrice agréée;
- Adopter une politique de télétravail;
- Poursuivre les procédures administratives entourant la pandémie de la COVID-19;
- Réaliser les négociations des contrats des cadres;
- Procéder à l'embauche et la nomination de différents employés, dont :
 - Agente de vitalisation;
 - Agente de développement en patrimoine immobilier;
 - Adjointe administrative-réceptionniste - remplacement de congé de maternité;
 - Technicienne en urbanisme – remplacement d'une absence prolongée;
 - Salarié étudiant à titre de technicien en évaluation foncière;
 - Deux techniciens en évaluation foncière – postes vacants;
 - Coordonnateur en évaluation foncière – suite à l'embauche d'une seconde évaluatrice agréée;
 - Directrice adjointe du Service d'évaluation foncière.

Orientations 2022

- Planifier une activité de réflexion sur l'amélioration des services de la MRCAL avec les employés;
- Mettre en place une salle de travail partagée;
- Procéder au réaménagement des salles Pierre-Borduas et des Préfets, afin d'optimiser l'usage d'outils technologiques;
- Élaborer le plan de relève pour pourvoir certains départs à la retraite;
- Relancer les activités du comité Santé et sécurité au travail, afin de répondre aux exigences définies dans la Politique santé et sécurité;
- Procéder à l'embauche et la nomination de différents employés en fonction des besoins qui se présenteront dont :
 - Directeur du Service d'ingénierie;
 - Chargé de projet PADF;
- Voir à répondre aux besoins grandissants du Service d'ingénierie par l'embauche de professionnels.

COUR MUNICIPALE

La cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle assume la gestion des constats en matière pénale en ce qui concerne les infractions aux différents règlements municipaux (urbanisme, sécurité, paix et bon ordre, stationnement et circulation, etc.). La cour municipale a également compétence quant aux constats émis sur les chemins municipaux par la Sûreté du Québec (SQ) en application à certaines lois québécoises, tels que le Code de la sécurité routière, la Loi sur les Véhicules Hors Routes et la Loi sur les Propriétaires, les Exploitants et les Conducteurs de Véhicules Lourds, de même qu'à la gestion des constats d'infraction émis par la SQ sur les routes numérotées traversant le territoire des municipalités participantes. De plus, elle a également compétence relativement aux dossiers en matière civile concernant les recours intentés en vertu d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance de la municipalité pour le recouvrement d'une somme d'argent due à raison notamment de taxe, licence, tarif, droit, compensation ou permis.

Les auditions de la cour municipale ont lieu à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle. Depuis septembre 2017, la cour municipale est sous la Présidence de l'Honorable Catherine Haccoun ainsi que sous la Présidence de l'Honorable Michel Lalonde.

Réalisations 2021

- Déposer et transmettre un projet de règlement uniformisé relatif aux animaux domestiques sous juridiction de la cour municipale;
- Offrir une formation aux officiers et employés municipaux quant à l'émission des constats d'infraction d'urbanisme et au traitement des dossiers avec la cour, incluant l'application de la réglementation uniformisée sur les systèmes d'alarme par les services de sécurité incendie;
- Poursuivre la mise en place de moyens technologiques pour les auditions des séances de la cour municipale.

Quelques statistiques

26 séances

3 550 constats émis

1 250 dossiers ouverts

1 689 jugements rendus incluant certains dossiers des années antérieures

Poursuivant	Constats d'infraction émis			Cheminement des constats			Cheminement des dossiers à la cour				
	CSR-VHR	RGM	TOTAL	Payés dans 30 jours	Dossiers transférés à la cour	TOTAL	Acquittés / retirés	Contestés / coupables	Jugements par défaut	Décisions à venir	TOTAL
Chute-Saint-Philippe	24	0	24	12	3	15	0	1	2	9	12
Ferme-Neuve	92	30	122	51	62	113	10	14	36	11	71
Kiamika	8	3	11	6	3	9	1	0	1	3	5
La Macaza	45	40	85	39	34	73	1	5	22	18	46
Lac-des-Écorces	62	14	76	38	29	67	5	4	16	13	38
Lac-du-Cerf	3	2	5	4	1	5	0	0	1	0	1
Lac-Saguay	12	0	12	5	6	11	0	1	5	1	7
Lac-Saint-Paul	3	0	3	1	2	3	0	0	2	0	2
L'Ascension	23	0	23	19	3	22	0	0	3	1	4
Mont-Saint-Michel	7	1	8	5	3	8	0	0	2	1	3
Nominingue	52	15	67	25	28	53	3	7	10	22	42
Notre-Dame-de-Pontmain	25	3	28	11	7	18	1	1	1	14	17
Notre-Dame-du-Laus	106	3	109	59	43	102	4	10	18	18	50
Sainte-Anne-du-Lac	11	8	19	4	10	14	2	2	3	8	15
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	4	2	6	2	2	4	0	0	2	2	4
Rivière-Rouge	255	111	366	167	147	314	3	36	88	72	199
MRC d'Antoine-Labelle	0	3	3	2	0	2	0	0	0	1	1
Procureur général du Québec	2 483	0	2 483	1 469	867	2 336	14	184	597	219	1 014
Total											

CSR : Code sécurité routière

VHR : Véhicule hors route

RGM : Règlement municipal

Comparativement à l'année 2020, et malgré la situation pandémique que nous connaissons, la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle a connu une baisse des constats d'infraction émis de 11,56 %. Cette statistique démontre la pertinence de ce service pour les municipalités de même que l'efficacité de son fonctionnement.

Aussi, depuis l'uniformisation du règlement sur les systèmes d'alarme, l'application de celui-ci par les personnes autorisées et la gestion des infractions de fausses alarmes par la cour municipale, plusieurs constats d'infraction ont été émis et près de 300 avertissements de première fausse alarme ont été transmis. Rappelons que cette initiative de la MRCAL visait à uniformiser l'application et la gestion de cette réglementation qui était, auparavant, assumée par la SQ, en plus de réagir au nombre important d'appels liés aux fausses alarmes.

L'uniformisation, l'application et la gestion de ce règlement auront permis, pour les années 2020 et 2021, de réduire de 45 % les infractions commises sur le territoire étant sous la juridiction de la cour municipale et ainsi, réduire les coûts d'utilisation des effectifs (SQ et services de sécurité incendie) associés aux fausses alarmes.

Orientations 2022

- Tenir 28 séances de la cour municipale;
- Poursuivre la mise en place des moyens technologiques pour les auditions des séances de la cour municipale;
- Mettre en place un projet d'uniformisation du règlement sur les nuisances;
- Offrir une formation aux nouveaux élus en regard au rôle de l'administration municipale dans un processus judiciaire;
- Offrir une formation aux officiers et employés municipaux quant à l'émission des constats d'infraction d'urbanisme et au traitement des dossiers avec la cour, incluant l'application de la réglementation uniformisée sur les systèmes d'alarme par les services de sécurité incendie;
- Fournir à la SQ un répertoire d'employés municipaux désignés pour chacune des municipalités en lien avec l'application du règlement sur les animaux domestiques (chiens dangereux) afin que ceux-ci puissent procéder ensuite à la mise à jour au besoin.

BRANCHER ANTOINE-LABELLE

Le projet Brancher Antoine-Labelle a pour objectif, en incluant la nouvelle phase 3, de fournir à 17 191 foyers et commerces une connexion Internet haute vitesse, ce qui représente près de 100 % des immeubles admissibles n'ayant pas déjà cet accès. Le projet, s'échelonnant jusqu'au 30 septembre 2022, comporte plusieurs étapes cruciales à sa réalisation. Brancher Antoine-Labelle est rendu possible grâce au financement de 38 M\$ des gouvernements fédéral et provincial et d'un règlement d'emprunt de 24 M\$ remboursable collectivement.

Réalisations 2021

- Poursuivre le déploiement de la fibre optique dans les municipalités de la phase 1 selon l'obtention des permis d'attache aux structures de soutènement - fin de la phase 1 estimée à février 2022;
- Débuter le déploiement de la fibre optique dans les municipalités de la phase 2 selon l'obtention des permis d'attache aux structures de soutènement - début mars 2021 et fin prévue le 30 septembre 2022;
- Poursuivre l'entente de service avec la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL) pour l'opération du réseau et la desserte des clients;
- Solliciter et obtenir une subvention dans le cadre du volet Éclair II de l'Opération haute vitesse des gouvernements fédéral et provincial au montant de 11,7 M\$ ce qui permet l'ajout de la phase 3 ajoutant 449 portes au projet original;
- Octroyer un contrat à Stantec pour la conception de l'ingénierie d'une partie de la phase 3;
- Poursuivre le contrat avec Cima+ pour la conception de l'ingénierie des phases 1 et 2, en plus d'une partie de la phase 3;
- Conclure une entente avec la CTAL pour la construction d'une partie de la phase 3;
- Inscrire la MRCAL et ses travaux d'excavation de la fibre optique à infoexcavation, afin d'assurer la sécurité de l'infrastructure;
- Participer à la Table de coordination pour faciliter la réalisation de projets d'accès à Internet haute vitesse permettant la mise sur pied de mesures d'allègements dans le traitement des demandes de permis.

Quelques statistiques

1 400 kilomètres de fibres optiques déployées dans les phases 1 et 2 du projet (75 % du projet global)

8 500 résidences desservies, dont la moitié sont membres de la CTAL (50 % du projet global)

3 500 résidences bénéficient des services

Orientations 2022

- Terminer le déploiement de la fibre optique dans les municipalités de la phase 1 - fin de la phase 1 estimée à février 2022;
- Terminer le déploiement de la fibre optique dans les municipalités de la phase 2 - fin de la phase 2 prévue le 30 septembre 2022;
- Déposer l'ensemble des demandes de permis aux propriétaires des structures de soutènement de la phase 3;
- Poursuivre l'entente avec la CTAL pour la construction d'une partie de la phase 3;
- Débuter et terminer le déploiement de la fibre optique de la phase 3 - fin de la phase 3 prévue le 30 septembre 2022;
- Poursuivre l'entente de service avec la CTAL pour l'opération du réseau et la desserte des clients;
- Procéder à une demande de service de localisation au niveau des excavations de la fibre optique;
- Élaborer un plan d'intervention en cas d'urgence du réseau de la MRC et présenter aux municipalités;
- Procéder aux redditions de comptes requises par les gouvernements.

COMMUNICATION

Les communications de la MRC d'Antoine-Labelle permettent à l'organisation de se positionner en tant qu'institution essentielle et innovatrice par le partage d'information sur ses dossiers, ses projets et ses activités. Les communications favorisent également la visibilité et la notoriété de la MRC au sein de sa communauté, en plus de la faire rayonner à l'extérieur du territoire.

Réalisations 2021

Communications générales

- Créer, rédiger et élaborer les différents outils de communication pour les multiples projets et dossiers des services de la MRCAL;
- Accompagner les employés ou les élus dans les actions de relations publiques de la MRCAL;
- Poursuivre les actions de visibilité de l'organisation et de ses différents dossiers;
- Tenir et coordonner les chroniques radio Ma MRC vue par... sur les ondes de CFLO FM;
- Rédiger, adopter et présenter la politique des communications de la MRCAL;
- Participer aux réflexions entourant le projet Signature innovation avec la firme BESIDE;
- Lancer un appel de propositions et octroyer le contrat pour la réalisation d'un nouveau site Web pour la MRCAL, afin d'améliorer l'offre de services en ligne et la diffusion de l'information;
- Débuter le projet d'élaboration et de création du nouveau site Web.

Démarche d'attractivité L'Autre Laurentides

- Réaliser plusieurs présentations pour exposer la démarche à des partenaires ou des collaborateurs;
- Élaborer et coordonner les différentes campagnes de leads qualifiés de L'Autre Laurentides :
 - Paradis intimes – 55 participants;
 - URBANIA : Un territoire dont tu pourrais être le héros -1 239 participants et 39 533 utilisateurs atteints;
 - Besoin d'aventure -1 189 participants;
 - Publicités à formulaire 130 participants;
 - 1 mois en télétravail dans L'Autre Laurentides -1 308 participants.
- Coordonner et participer à l'événement L'Autre Laurentides débarque à Montréal;
- Élaborer et coordonner la boutique en ligne éphémère et la première mise en vente de l'automne 2021;
- Participer à la création des infolettres de conversion visant à cibler les différentes audiences récoltées et les tenir informées;
- Mettre sur pied un comité attractivité.

Orientations 2022

Communications générales

- Poursuivre le développement divers d'outils de communication en fonction des besoins des différents services de la MRCAL;
- Poursuivre l'accompagnement dans les actions de relations publiques et de visibilité de l'organisation;
- Tenir et coordonner les chroniques radio Ma MRC vue par... sur les ondes de CFLO FM;
- Poursuivre l'élaboration du nouveau site Web, assurer le lancement, participer à son amélioration continue par l'intégration de services en ligne accessibles et soutenir les besoins rencontrés;
- Participer au développement d'un intranet pour différents services et comités de la MRCAL;
- Participer à la création et au déploiement du portail culturel dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRCAL et du ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Assurer la visibilité de certains projets de partenaires soutenus par la MRCAL, dont la campagne *Commande un Angelot* qui vise à prévenir les violences à caractère sexuel, outiller les gens à devenir des témoins actifs et assurer une protection adéquate aux personnes qui ne se sentent pas en sécurité.

Démarche d'attractivité L'Autre Laurentides

- Bonifier le site Web actuel et positionner le contenu sur de nouveaux médias;
- Développer une stratégie de contenu des réseaux sociaux;
- Coordonner la création de nouveaux contenus sur les différentes plateformes;
- Participer au podcast Aller simple de Visages Régionaux en collaboration avec Ohdio! de Radio-Canada;
- Participer à la création de nouvelles campagnes de leads qualifiés pour générer de nouvelles audiences;
- Participer au développement d'un portail emploi de Zone Emploi aux couleurs de L'Autre Laurentides;
- Développer et coordonner deux campagnes en partenariat avec des organisations ciblées sur le territoire;
- Développer une boîte à outils des partenaires pour faciliter et uniformiser l'utilisation de la marque;
- Créer de l'affichage public pour étendre la visibilité de la marque;
- Développer et alimenter une infolettre régionale pour tenir informer les partenaires de l'évolution de la démarche d'attractivité.

CULTURE

En 2013, la MRC adoptait sa première politique culturelle sous quatre grandes orientations inspirées des enjeux soulevés par la communauté culturelle et les citoyens : l'intervention culturelle et le développement économique, le soutien à l'action culturelle, la participation de la population à la culture et l'identité culturelle et le rayonnement régional.

Le mandat de la MRCAL en développement culturel consiste à travailler en partenariat avec le milieu culturel et les municipalités afin de mettre en œuvre le plan d'action élaboré pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de maximiser et diversifier l'offre culturelle sur le territoire tout en respectant les objectifs et orientations déterminés dans la politique culturelle.

Réalisations 2021

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de certains projets de l'EDC 2018-2020 dont l'échéance a été reportée compte tenu de la pandémie et par le démarrage de plusieurs projets de l'EDC 2021-2023.

Les projets culturels suivants ont été réalisés avec les partenaires impliqués dans le cadre de l'EDC 2018-2020 :

- Réaliser quatre capsules vidéo de mise en valeur de paysages culturels emblématiques de la MRCAL, sous la direction artistique de Nicolas Aubry;
- Réaliser un projet d'intégration de l'art dans la nature. Sentier Art Nature, dans la municipalité de Lac-du-Cerf;
- Acquérir une sculpture de monsieur Roger Langevin, Le coureur des bois, par la municipalité de Ferme-Neuve et l'installer dans un parc du noyau villageois.

Les projets de EDC 2021-2023 suivants sont réalisés ou en cours de réalisation :

- Démarrer le projet d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle et patrimoniale de la MRCAL;
- Participer à une activité de diffusion de la diversité culturelle dans les bibliothèques participantes du territoire;
- Mettre en place des circuits patrimoniaux sur le territoire;
- Participer au projet d'intégration de l'art dans la nature au Parc régional du Poisson Blanc dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;
- Participer à la création d'un mur d'art éphémère dans la municipalité de L'Ascension;
- Participer au Ciné-Famille de la municipalité de Mont-Saint-Michel;
- Lancer l'avis de recherche d'un documentariste dans le cadre du grand projet P'tit Train du Nord, d'hier à aujourd'hui.

Dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes culturels de la MRCAL, l'appel de dossiers 2021 a permis de recevoir plusieurs propositions intéressantes et innovantes. Les organismes culturels suivants ont été soutenus à la suite de l'analyse des dossiers :

- Ligue d'improvisation de Mont-Laurier (LIMOL), pour la tenue de spectacles d'improvisation théâtrale grand public;
- Troupe Montserrat, pour l'activité Fêtons les 50 ans de la troupe Montserrat!;
- Centre d'exposition de Mont-Laurier (CEML), pour des capsules vidéo de vulgarisation et de mise en valeur des œuvres d'art publiques réalisées sous la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;
- Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides (SHGHL), pour le Balado découverte Marchons notre histoire.

Orientations 2022

- Lancer le 5^e appel de projets dans le cadre la Politique de soutien aux organismes culturels;
- Poursuivre les différentes ententes sectorielles en développement culturel dans les Laurentides;
- Poursuivre les projets de l'EDC 2021-2023 démarrés en 2021;
- Démarrer les projets de la deuxième année de l'EDC 2021-2023 conclue avec le MCC, tels que :
 - Développer des activités de médiation culturelle dans les bibliothèques du Réseau Biblio;
 - Poursuivre les actions en diffusion de la diversité culturelle;
 - Développer le projet de découverte et de promotion des 5 arts en partenariat avec le Centre de services scolaires des Hautes-Laurentides (CSSHL);
 - Développer un projet de médiation culturelle avec la petite enfance dans le secteur de la Rouge;
 - Mettre en place un camp de jour culturel en partenariat avec la municipalité de Ferme-Neuve;
 - Développer un nouveau portail culture pour la MRCAL en collaboration avec le département des communications.

PATRIMOINE

Annoncée en 2020, la MRCAL a obtenu une aide financière de 3 175 000 \$, répartie sur trois ans, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ce programme vise à la connaissance, à la mise en valeur, à la protection et à la transmission du patrimoine immobilier du territoire. Ces sommes permettront de procéder à la restauration de bâtiments patrimoniaux de propriété privée et de propriété municipale. En priorisant ainsi la sauvegarde de bâtiments patrimoniaux dans les villes et les villages, le gouvernement veut mobiliser l'ensemble des citoyens pour la conservation du patrimoine et participer à l'embellissement du Québec.

Réalisations 2021

- Signer la convention d'aide financière dans le cadre du PSMMPI permettant ainsi l'embauche d'une agente de développement en patrimoine immobilier;
- Procéder aux premières approches auprès des municipalités afin de leur expliquer le programme et valider les immeubles admissibles sur leur territoire d'appartenance;
- Identifier les municipalités ayant des intérêts pour le programme;
- Coordonner la mise en place du PSMMPI volet 1A (propriétés privées) et 1B (propriétés municipales) :

- Rédiger et adopter le règlement d'emprunt demandé par le MCC;
- Adapter le Programme d'aide à la restauration patrimoniale propre à la réalité de la MRCAL;
- Lancer le premier appel de projets en patrimoine immobilier.
- Créer un comité régional du patrimoine;
- Octroyer un mandat pour des services-conseils en architecture patrimoniale;
- Octroyer un mandat pour la réalisation d'un carnet de santé pour la Gare de Mont-Laurier;
- Octroyer un mandat pour la réalisation d'une inspection technique patrimoniale sur l'édifice Émile-Lauzon.

Orientations 2022

- Réaliser les suivis de projets dans le cadre du PSMMPI volet 1A et 1B;
- Réaliser des projets de sensibilisation et d'éducation dans le cadre du PSMMPI volet 2 :
 - Rédiger des publiereportages dans le journal L'Info de la Lièvre;
 - Réaliser des capsules vidéo à diffuser sur différentes plateformes;
 - Coordonner la création d'un cahier à colorier visant à distribuer dans le réseau scolaire de la région;
 - Organiser la Journée patrimoine Raconte-moi tes souvenirs.
- Assurer la poursuite des trois mandats octroyés en 2021;
- Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux (catégorie 2 – projet de conservation) pour la fondation de la Gare de Mont-Laurier.

STRATÉGIE JEUNESSE

C'est lors du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 24 février 2020 que l'organisation présentait la composition de son tout premier comité jeunesse AD_Vision constitué de jeunes de 15 à 35 ans pour représenter les 17 municipalités du territoire. Le comité a pour mandat d'établir un plan d'action annuel ciblant les priorités, de présenter un bilan des activités et de mettre sur pied des projets et des événements pour et par les jeunes.

Réalisations 2021

Au cours de l'année 2021, le comité jeunesse a pu mettre en œuvre ses plans d'action 2020 et 2021. Ce sont donc les projets suivants qui ont été soutenus par AD_Vision :

Nom du projet	Orientation et objectifs	Porteur de projet	Montant accordé
Festi-Neige 2021	Santé – Promouvoir les saines habitudes de vies	Plein air Haute Rouge	7 000 \$
Aménagement du local étudiant	Éducation – Renforcer le sentiment d'appartenance	Centre Christ-Roi	3 000 \$
Formation virtuelle gratuite : Rôles et responsabilité sur un conseil d'administration	Citoyenneté - Outiller les jeunes du territoire à devenir des acteurs impliqués sur le territoire	Comité jeunesse AD_Vision / MRC d'Antoine-Labelle	1 000 \$
#PolitiQuiz	Citoyenneté - Outiller les jeunes du territoire à devenir des acteurs impliqués sur le territoire	Comité jeunesse AD_Vision / MRC d'Antoine-Labelle	5 000 \$
Rendez-vous de l'emploi – Étudiant	Employabilité - Améliorer l'employabilité et la rétention des jeunes sur le territoire	Zone Emploi d'Antoine-Labelle	2 000 \$
Capsules vidéo – Vote chez les jeunes lors des élections municipales 2021	Citoyenneté - Outiller les jeunes du territoire à devenir des acteurs impliqués sur le territoire	Comité jeunesse AD_Vision / MRC d'Antoine-Labelle	4 000 \$
Préconférence de Nicolas Duvernois gratuite et exclusive aux 15-35 ans	Entrepreneuriat - Valoriser les jeunes entrepreneurs	Maison de l'Entrepreneur	3 000 \$
Mur d'escalade	Santé – Promouvoir les saines habitudes de vies	Café-étudiant du Centre collégial de Mont-Laurier	15 000 \$

Le comité jeunesse s'est également questionné sur différents enjeux touchant les jeunes à la suite des demandes du conseil de la MRCAL, telles que la sensibilisation à la légalisation du cannabis. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'un appel de propositions afin de mandater une firme dans l'élaboration et la réalisation d'une campagne de sensibilisation. Ce projet sera déployé en 2022.

Le comité a finalement travaillé à l'élaboration de son plan d'action 2022, selon les trois priorités qu'il a ciblées, soit l'environnement, la santé mentale et l'attractivité, l'accueil et la rétention des jeunes sur le territoire. Ce plan d'action sera adopté par le conseil de la MRCAL au début de l'année 2022 et pourra être réalisé grâce aux sommes allouées par le conseil de la MRC.

Orientations 2022

- Travailler sur la mise en œuvre du plan d'action 2022;
- Définir les priorités d'AD_Vision pour l'année 2023 et identifier des méthodes variées de récolte d'information auprès des jeunes de la région concernant leurs avis sur les enjeux et les priorités;
- Coordonner et organiser le spectacle pour et par les jeunes en mai 2022, initialement prévu le 24 avril 2020 et reporté en raison de la pandémie de la COVID-19. Le comité souhaite un événement unique pour les jeunes de 15 à 35 ans du territoire de la MRCAL;
- Impliquer le comité jeunesse (deux sièges – secteur de la Rouge et secteur de la Lièvre) au comité consultatif vitalisation afin de représenter les jeunes du territoire;
- Assurer la présence du comité lors de différents événements sur le territoire, afin de pouvoir rejoindre, s'adresser et entendre les jeunes de la MRCAL. Le comité souhaite être à l'affût des opinions, des enjeux et des intérêts des jeunes, afin de pouvoir les communiquer aux élus et à l'organisation de la MRCAL.

La MRCAL souhaite que la présence et l'implication du comité jeunesse AD_Vision dans la vie régionale développe un sentiment d'appartenance fort chez les jeunes, afin de les retenir et d'en attirer davantage dans la région.

SÉCURITÉ CIVILE

La MRC d'Antoine-Labelle agit à titre de municipalité pour les territoires non organisés. Ainsi, l'organisation doit assurer la sécurité des occupants de ces territoires en cas de sinistres, tels que des feux de forêt, des ruptures de barrage, etc.

Réalisations 2021

- Offrir des formations ciblées en fonction des responsabilités du rôle des intervenants dans le plan municipal de sécurité civile des TNO;
- Rencontrer les différents intervenants touchés par l'enjeu de la sécurité civile dans les territoires non organisés (TNO) pour présenter le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (SUMI) et le Plan municipal de sécurité civile (PMSC) en TNO et échanger sur la sécurité des usagers en TNO;
- Réaliser l'implantation stratégique de trois nouveaux points d'évacuation du projet de sauvetages d'urgence en milieu isolé (SUMI);
- Réaliser une mise à Jour de la carte Ondago du projet SUMI;
- Conclure et signer une entente régionale relative aux SUMI à l'ensemble des municipalités du territoire.

Orientations 2022

- Poursuivre les formations ciblées dans le cadre du plan municipal de sécurité civile des TNO;
- Travailler avec la coordonnatrice aux communications à développer une méthode d'alerte citoyenne en TNO et la diffuser;
- Élaborer un plan particulier d'intervention concernant les risques de rupture de barrage en TNO;
- Élaborer un plan particulier d'intervention pour le poste hydroélectrique La Vérendrye;
- Bonifier le nombre de points d'évacuation SUMI en fonction des besoins et/ou des incidents sur le territoire.

SÉCURITÉ INCENDIE

La Loi sur la sécurité incendie impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences.

Réalisations 2021

- Poursuivre le processus d'attestation et procéder au dépôt du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé au ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Élaborer et adopter les deux derniers programmes régionaux demandés au SCRSI révisé, soit le Programme régional d'analyse des incidents et le Programme régional d'inspection des risques plus élevés;
- Produire une carte d'optimisation du territoire de couverture des services de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire;
- Réaliser deux capsules vidéo de prévention incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies 2021;
- Obtenir les autorisations de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'installation de dix bornes sèches pour l'alimentation en eau des secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc;
- Obtenir l'accréditation de huit nouveaux pompiers ayant reçu la formation Pompier 1 et de quatorze pompiers ayant reçu la formation Officier non-urbain par l'École nationale des pompiers du Québec;
- Coordonner le Programme régional d'aménagement, d'inspection, d'entretien et d'évaluation des bornes-fontaines qui a permis de tester le débit de 314 bornes-fontaines sur le territoire conformément aux objectifs du SCRSI révisé;
- Intégrer la plateforme ZELLO au système de radiocommunication régional afin que les pompiers de la MRC aient accès aux communications à partir de leur téléphone intelligent;
- Bonifier les équipements SUMI par l'achat de chariot d'évacuation sur roue de type Mule pour les endroits inaccessibles en VTT aux quatre équipes de sauvetage;
- Acquérir une machine pour effectuer les tests d'étanchéité sur les parties faciales des appareils de protection respiratoire des pompiers, afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;
- Débuter la rédaction d'un projet de règlement régional en prévention des incendies.

Orientations 2022

- Faire attester le SCRSI révisé par la MSP;
- Rédiger et mettre en application un nouveau document de compilation de la réalisation des actions du SCRSI en lien avec le rapport annuel du MSP;
- Soutenir les municipalités dans la compréhension des actions du SCRSI révisé;
- Faire adopter, par l'ensemble des municipalités, un règlement régional en prévention des incendies;
- Faire adopter une entente de couverture incendie et sauvetage nautique pour les TNO de la MRC;
- Rédiger et faire adopter un projet d'entente régionale portant sur l'intervention incendie, la désincarcération et le sauvetage nautique, intégrant les TNO.
- Poursuivre la promotion et l'organisation de cohortes de formation de pompiers;
- Créer une campagne régionale de prévention des incendies dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies 2022, suivant les incidents et les interventions liés au territoire;
- Analyser la situation entourant le remplacement des appareils de protection respiratoire des pompiers et les méthodes de financement disponibles;
- Mettre en place un Programme d'inspection des avertisseurs de fumée et d'inspection des risques plus élevés en TNO;
- Tenir les Tables techniques visant la mise en place de certaines actions et visant la concertation et l'échange des différents directeurs de service incendie du territoire.

P'TIT TRAIN DU NORD

À l'égard du P'tit Train du Nord (PTDN), la MRC d'Antoine-Labelle détient plusieurs compétences sur les 88 km du parc qui se situent sur son territoire. La MRC est responsable des travaux d'entretien, en plus de voir à la réalisation des projets d'amélioration

et de mise à niveau des infrastructures, en collaboration étroite avec le Service d'ingénierie. La gestion des activités, la promotion et la patrouille sont, quant à elles, déléguées à la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord.

Réalisations 2021

- Réaliser la construction d'un gazebo au-dessus de la placette de la gare de Mont-Laurier;
- Procéder à l'achat et à l'installation de 26 poubelles à trois compartiments sur tout le tronçon du PTDN dans la MRCAL;
- Procéder à l'appel d'offres pour des travaux de drainage et de réfection de la chaussée de secteurs critiques près des gares de Rivière-Rouge et de Nominigüe;
- Poursuivre les démarches auprès du MTQ, afin de connaître son positionnement quant à la structure existante dans le cadre du projet de rétablissement du lien au km 198 à Mont-Laurier;
- Procéder au renouvellement de la permission d'occupation de la gare de Mont-Laurier avec la Maison Lyse-Beauchamp visant à l'animation de la gare et à l'amélioration de l'offre du Café de la Gare;
- Soutenir le dépôt du projet Route Verte et ses embranchements auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);
- Collaborer à la réalisation d'un diagnostic paysager sur le tracé et son environnement immédiat;
- Participer et promouvoir la consultation publique dans le cadre de la démarche d'identification du paysage culturel patrimonial sur le tracé et son environnement immédiat.

Orientations 2022

- Poursuivre le projet de rétablissement du lien au km 198 à Mont-Laurier :
 - Reprise des plans et devis pour construction;
 - Recherche de partenaires financiers;
 - Appel d'offres;
 - Construction de la passerelle.
- Réaliser les travaux de réfection d'un tablier et d'un garde-corps de pont (passerelle au km 148 et secteur Nominigüe);
- Procéder au remplacement des toilettes disponibles sur le tracé;
- Réaliser l'installation de nouvelles clôtures de bois à plusieurs endroits;
- Définir la programmation des travaux et les réaliser dans le cadre de l'entente sectorielle conclue entre les MRC des Laurentides, la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord et le MAMH;
- Participer à la finalisation des démarches entourant l'identification du paysage culturel patrimonial;
- Finaliser la démarche d'élaboration de la charte du paysage culturel patrimonial;
- Mise à jour du plan de priorisation des travaux avec le Service d'ingénierie.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour la MRCAL, la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles est assurée par les deux régies présentes sur le territoire, soit la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

Les deux régies sont mandatées afin d'assurer une gestion efficace des matières résiduelles et ainsi être éligibles aux deux programmes de récompenses aux bonnes performances des municipalités à cet effet :

- Redevances à l'élimination - Montant versé par le MELCC aux municipalités pour la mise en œuvre du PGMR. Plus d'argent remis aux municipalités qui génèrent le moins de déchets;
- Régime de compensation pour la collecte sélective - Montant versé par RECYC-QUÉBEC pour financer la collecte des matières recyclables. Plus d'argent versé aux municipalités qui récoltent le plus de matières recyclables. Les municipalités les moins performantes se font couper une partie de leur compensation.

De plus, la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les MRC établissent un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et en fassent la révision tous les 7 ans. Le rôle de ce plan est de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, déterminer des orientations et des objectifs en respect de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre.

Réalisations 2021

- Participer au Comité de suivi du PGMR conjoint;
- Déposer et adopter le projet de PGMR conjoint.

Orientations 2022

- Adopter et mettre en œuvre le PGMR conjoint;
- Poursuivre la participation au Comité de suivi du PGMR conjoint;
- Adopter le rapport annuel et le transmettre à RECYC-QUÉBEC;
- Participer au comité PGMR afin de suivre les activités inscrites au PGMR qui est prescrit dans la Loi sur la Qualité de l'environnement.

FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Créée en 1996 grâce à un crédit mis à la disposition de la MRC par Hydro-Québec, la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement a pour but de promouvoir la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Ainsi, chaque année, des subventions sont remises pour des projets à caractère environnemental. L'évaluation des projets est effectuée par les membres du conseil d'administration.

Réalisations 2021

La Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement est actuellement en réorientation. Ainsi, pour l'année 2021, la MRCAL a travaillé à déposer un projet visant à définir de nouvelles orientations. Celles-ci ont été présentées au comité administratif en 2021 et feront l'objet du travail pour l'année 2022.

Orientations 2022

- Définir les orientations de la Fondation de la MRC pour l'environnement pour les prochaines années.

PROGRAMMES D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) visant l'administration de quatre programmes qui répondent aux besoins en habitation sur le territoire.

La MRCAL administre les programmes RénoRégion (PRR), d'adaptation de domicile (PAD), pour les résidences endommagées par la pyrrhotite (PYRR) et Petits établissements accessibles (PEA).

Réalisations 2021

- Effectuer les démarches politiques visant à demander des budgets supplémentaires en raison des besoins importants sur le territoire;
- Obtenir un budget de 1,5 M\$ pour la programmation RénoRégion 2021-2022;
- Lancer la période d'inscription au Programme RénoRégion.

Programmes	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022 (en cours)	
	Montants	Dossiers	Montants	Dossiers	Montants	Dossiers	Montants	Dossiers
PAD	230 896 \$	16	172 705 \$	12	340 247 \$	21	111 338 \$	13
PRR	840 270 \$	79	408 720 \$	36	217 708 \$	19	1 500 000 \$	125
PYRR	182 676 \$	3	0 \$	0	59 555 \$	1	0 \$	0
PEA	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$	0

Orientations 2022

- Poursuivre la gestion des programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat à la réception des budgets du gouvernement du Québec;

- Assurer la promotion des programmes.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

En vertu du code municipal du Québec, la MRC d'Antoine-Labelle procède à la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes pour les municipalités situées sur son territoire, à l'exception de la Ville de Mont-Laurier. Comme requis par la loi, c'est la municipalité qui dresse, dans un premier temps, la liste des propriétés qui seront mises en vente. Ensuite, la MRC agit à titre de mandataire dans le processus de mise en vente.

Réalisations 2021

En raison de mesures sanitaires dues à la pandémie de la COVID-19, les ventes à l'enchère publiques qui devaient respectivement se tenir les 14 mai 2020 et 13 mai 2021 ont été reportées au 7 décembre 2021.

La vente des propriétés s'est tenue le 7 décembre 2021 à la salle des Préfets de la MRCAL. Pour la vente qui devait initialement se tenir en 2020, 42 dossiers ont été inscrits. De ce nombre 28 propriétés ont été retirées avant la vente et 14 propriétés ont été vendues à l'enchère. Pour la vente pour l'année 2021, 16 dossiers ont été inscrits. De ce nombre 8 propriétés ont été retirées avant la vente et 8 propriétés ont été vendues à l'enchère.

Orientations 2022

- Poursuivre la coordination du processus de vente pour non-paiement de l'impôt foncier qui aura lieu le 12 mai 2022;
- Mettre à jour le guide aux municipalités.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Chaque année, la MRC d'Antoine-Labelle soutient divers projets et organisations locales, régionales et suprarégionales via différents fonds disponibles, tant par le budget de la MRC que par le budget des territoires non organisés.

Réalisations 2021

Contributions / subventions 2021 excluant les projets culturels	
Bureaux d'information touristique	14 000 \$
Bureau du cinéma et de la télévision de la région des Laurentides	3 250 \$
Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle – Plan d'action développement économique	80 000 \$
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre	5 000 \$
Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides	4 600 \$
Conseil régional en environnement des Laurentides	5 000 \$
Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides	2 500 \$
Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides	100 \$
Entretien des chemins (TNO)	37 956 \$
Formation d'animation pour les moniteurs de camps de Jour des municipalités	2 479 \$
Maison Lyse-Beauchamp	10 000 \$
Moisson Laurentides	3 562 \$
Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon	1 000 \$
Parc régional Poisson Blanc	51 000 \$
Parc régional Montagne du Diable	51 000 \$
Parc régional Réservoir Kiamika	51 000 \$
Plan de développement de la zone agricole	56 951 \$
Réseau des Femmes des Laurentides	2 500 \$
Table de concertation bioalimentaire des Laurentides	5 000 \$
Table forêt Laurentides	250 \$
Total	387 148 \$

En plus de ces soutiens aux organismes, la MRC d'Antoine-Labelle soutient financièrement d'autres projets et organisations via d'autres enveloppes, tels que le Fonds régions et ruralité (FRR).

Finalement, suivant la collaboration à la Table des préfets et des élus de la région des Laurentides et de la CDCHL, la MRC soutient également les projets pour les personnes et les familles du territoire vivant dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Ingénierie

Un service d'ingénierie a été mis en place à la MRC d'Antoine-Labelle en juin 2018. Celui-ci contribue à l'amélioration de la planification, de la gestion et de la réalisation des travaux de génie civil sur son territoire par l'accompagnement des municipalités, et par la coordination du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) et du *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* (PISRMM). De plus, le service planifie et gère, en collaboration avec l'administration générale, les travaux d'amélioration des infrastructures sur le sentier du P'tit Train du Nord.

Les principaux objectifs de ce service sont l'amélioration des connaissances des infrastructures municipales ainsi que des programmes d'aide financière, le développement local et régional d'expertise, le support et le transfert de connaissances entre les municipalités, de même qu'une meilleure gestion, réalisation et estimation des coûts des projets.

Par son expertise professionnelle et sa connaissance des différentes subventions et programmes, la mission globale que s'est donnée le service d'ingénierie est d'accompagner les municipalités participantes et la MRC dans l'amélioration, la planification, l'élaboration et la réalisation de projets visant différentes infrastructures municipales, et ce, de façon à doter le territoire d'infrastructures conformes, sécuritaires et durables et optimiser les interventions en fonction des objectifs de chacun des projets et des besoins des municipalités le tout, en étroite collaboration avec ces dernières.

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement Accélération et Soutien

Le volet *Redressement* du PAVL vise à améliorer l'état global du réseau routier local en offrant une aide financière pour la réalisation de travaux prioritaires identifiés dans le cadre d'un plan d'intervention (PIIRL ou PISRMM). Quant au volet *Accélération* du PAVL, celui-ci vise à accélérer les travaux sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2 en offrant une aide financière pour la réalisation de travaux qui ne sont pas prévus dans le cadre d'un plan d'intervention et donc non admissibles au volet *Redressement*.

Finalement, le volet *Soutien* du PAVL vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité routière. Il s'agit du volet permettant d'obtenir une aide financière pour des travaux qui ne sont pas admissibles aux volets *Redressement* et *Accélération*.

En 2021, le Service d'ingénierie a réalisé des documents de projets pour neuf chantiers dont les travaux totalisent une valeur approximative de 5,4 M\$. Ainsi, il a déposé neuf demandes de subventions au PAVL, dont sept ont été autorisées en date du 23 novembre 2021. Les deux restantes devraient être reconduites en 2022. La valeur des subventions autorisées est donc de 19,7 M\$ avec un potentiel de 23 M\$, au total, advenant l'acceptation des deux demandes en attente. La réalisation des travaux autorisés est estimée à 22 M\$ avec un potentiel de 26,9 M\$ au total.

Réalisations 2021

- Procéder à l'achat de caméras pour améliorer les données visuelles lors des relevés terrains;
- Offrir du soutien technique à la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau;
- Réaliser la planification, les plans et devis techniques et la surveillance de travaux sur le parc linéaire le P'tit train du Nord;
- Réaliser des relevés d'arpentage pour fin d'étude et de conception;
- Mettre en œuvre des recommandations découlant du PISRMM;
- Débuter la réflexion quant à l'appel d'offres pour la mise à jour du PIIRL;
- Réaliser des projets planifiés dans la programmation annuelle du service soit :
 - Assurer l'accompagnement, la coordination, la gestion et la planification des travaux municipaux;
 - Réaliser des appels d'offres de services professionnels pour divers projets en infrastructures municipales – avant-projet, plans et devis techniques, etc.;
 - Réaliser la planification, les études d'avant-projet et les diagnostics pour travaux divers – problématique de drainage et d'inondation, mise aux normes de la géométrie routière, correction de courbes et talus, stabilisation de talus, réfection de tablier de pont sur le PTDN et mise à niveau d'égout pluvial;

- o Réaliser les relevés et le mesurage terrain sur le réseau de routes locales pour fin de conception.
- Élaborer des plans et devis techniques pour les travaux d'infrastructures municipales – réfection de chaussée, construction de terrains de tennis, rechargement granulaire, réfection de tablier de ponts, stabilisation de talus instables, problématique de drainage et d'inondation, enlèvement d'andains, recouvrement de chaussée, réfection/construction de trottoirs et bordure en noyau villageois, cours d'eau, déblai de première classe, etc.;
- Déposer et coordonner les demandes de subvention;
- Réaliser des relevés d'arpentage quant à des projets d'entretien et d'aménagement des cours d'eau;
- Assurer l'accompagnement et la surveillance de certains travaux, lorsque possible.

Orientations 2022

Projets prévus :

- Assurer l'accompagnement dans la programmation et/ou la mise à jour des planifications et la coordination des travaux municipaux;
- Réaliser une étude géotechnique et de conception de routes;
- Réaliser des relevés de mesurage terrain sur le réseau routier municipal et des relevés d'arpentage pour fin de conception;
- Offrir du soutien technique, de la planification, des études d'avant-projet et des diagnostics pour travaux divers;
- Lancer des appels d'offres de services professionnels pour divers projets en infrastructures municipales – avant-projet, plans et devis techniques;
- Procéder à des demandes d'autorisation ministérielle (AM) – anciennement demande de certificat d'autorisation environnementale (CA);
- Élaborer des plans et devis techniques pour certains projets;
- Élaborer des demandes d'aide financière pour la réalisation de travaux auprès du Ministère des Transports (MTQ);
- Identifier les projets des municipalités et voir à acquérir une banque d'heures en surveillance et en laboratoire, en accompagnement et en gestion, ainsi qu'en surveillance de travaux;
- Réaliser, en collaboration avec le Service de l'administration générale, un appel d'offres pour la révision du PIRLL et débiter cette révision avec la firme retenue.

Aménagement du territoire

Le service de l'aménagement du territoire a pour mission d'assurer une mise en valeur du territoire de la MRCAL par un aménagement et un développement cohérent et réfléchi afin d'en faire un milieu sain, attractif et stimulant dans le respect de nos grandes orientations d'aménagement.

À cet effet, il met en place les outils nécessaires et accompagner les municipalités, citoyens, et acteurs du milieu dans la réalisation de ce projet collectif en harmonie avec les principes et les valeurs d'une société ancrée dans le développement durable.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Réalisations 2021

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Depuis 2012, la MRC a entamé la révision de son schéma d'aménagement. Au cours de l'année, plusieurs chapitres du schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération ont été élaborés et travaillés étroitement avec la commission d'aménagement de la MRC :

- Déposer les chapitres 8 et 9, relativement à l'environnement et à l'agriculture, au conseil de la MRCAL;
- Rédiger et réviser les chapitres 10 à 14 du SADR3;

Chapitre 10 - Le territoire;

Chapitre 11 - La gestion des ressources;

Chapitre 12 - Le récréotourisme;

Chapitre 13 - Transport et mobilité durable;

Chapitre 14 - Grands équipements et infrastructures d'utilité publique.

Aussi, chaque année, la MRC est appelée à se prononcer sur le respect des différents projets, qu'ils soient de nature locale ou régionale, en fonction des modalités incluses au SAD. Ainsi, la MRCAL a réalisé certains dossiers pour bonifier le contenu du SAR en vigueur :

- Finaliser le document argumentaire et adopter un nouveau projet de règlement répondant aux orientations gouvernementales en matière de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);
- Modifier le SAR pour revoir les limites du périmètre urbain de Nominique;
- Modifier certaines affectations de Lac-Saint-Paul pour permettre la requalification de terrains près du périmètre urbain.

Plan régional des milieux humides et hydriques

L'adoption par le gouvernement de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH), en juin 2017, exige aux MRC de se doter de plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les MRC ont un délai de cinq ans pour procéder à la réalisation et à l'adoption d'un tel document. Les actions suivantes ont été réalisées en 2021 :

- Finaliser le diagnostic;
- Élaborer les engagements de conservation;
- Entamer la stratégie de conservation et le plan d'action;
- Tenir une consultation publique.

La MRC doit déposer son PRMHH au plus tard en juin 2022. Plusieurs autres actions seront réalisées d'ici cette date pour finaliser le plan.

Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques

Dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler, la MRC a été proactive en déposant un projet, afin d'agir à titre de maître d'œuvre dans le dossier. Ainsi, le projet inter-MRC regroupant les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut est possible grâce au financement de 720 000 \$ du programme PIACC, de 330 000 \$ du FARR et de 150 000 \$ de la part des MRC, totalisant la somme à 1,2 M\$. La MRCAL, mandataire du dossier, a entamé les démarches suivantes en 2021 :

- Lancer un appel d'offres public pour la réalisation du projet;
- Analyser les soumissions reçues et octroyer le contrat pour le volet 1 du projet à la firme WSP, avec l'option pour le volet 2;
 - Volet 1 - Consiste en un diagnostic climatique faisant le portrait des aléas et vulnérabilités climatiques actuels et futurs ainsi qu'en une démarche d'appréciation des risques. Ces actions sont communes aux MRC partenaires;
 - Volet 2 - Consiste à définir les objectifs d'adaptation aux changements climatiques du milieu, identifier les mesures d'adaptation à privilégier par les parties prenantes ainsi que les outils de mise en œuvre pertinents, en plus de permettre d'identifier certains critères d'évaluation des mesures à mettre en œuvre dans le plan d'adaptation. Ces actions sont spécifiques à chacune des MRC partenaires.
- Tenir la réunion de démarrage entre la firme et les MRC partenaires;
- Débuter le volet 1, soit le diagnostic climatique et la démarche d'appréciation des risques.

Plan de développement de la zone agricole

Lancé en avril 2015, l'objectif du plan de développement de la zone agricole (PDZA) est de mettre en valeur les activités et le potentiel de la zone agricole tout en favorisant un développement responsable et durable sur le territoire. En plus de la révision du PDZA qui a été entamée, plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2021 :

- Poursuivre l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires agricoles ou fonciers du service L'ARTERRE;

- Réaliser le projet pilote *Développe ta culture à l'école*, projet de sensibilisation à l'agriculture dans le milieu scolaire, par l'installation d'une station hydroponique à l'école Sacré-Coeur de Ferme-Neuve et déposer le bilan de celui-ci;
- Déposer le bilan de mise en œuvre du PDZA 2015-2020;
- Poursuivre les différentes actions en soutien et en référencement pour les programmes d'aide financière pour le milieu agricole, en plus du soutien pour la planification et la tenue de formations en matière de développement agricole sur le territoire;
- Réviser le PDZA, notamment en ce qui concerne l'actualisation des données statistiques, dont le portrait et les enjeux.

Quelques statistiques du service L'ARTERRE

38 dossiers inscrits (propriétaires seulement), dont 24 qualifiés, depuis le début du service

17 dossiers actifs, dont 14 qualifiés, pour l'année 2021

5 visites de jumelage, dont 1 jumelage complété en 2021, portant le nombre total de jumelages à 2

Gestion des cours d'eau

Le règlement 310 a pour principal objet de régir toute matière relative à l'écoulement des eaux situées sur le territoire de tenure privée de la MRC. Une politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC a été adoptée en novembre 2008 mettant en place le cadre d'intervention. Finalement, une *Entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage* est renouvelée aux trois ans. Cette entente encadre les services de gestion de certains travaux et d'application des règlements relatifs aux cours d'eau. En 2021, la MRC a réalisé les actions suivantes :

- Soutenir les municipalités de Kiamika et Ferme-Neuve pour des demandes de travaux d'entretien en cours d'eau agricole;
- Assurer les accompagnements réguliers aux municipalités sur les dossiers d'obstruction au libre écoulement de l'eau.

Orientations 2022

Urbanisme

- Renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique;
- Mettre en place un mécanisme de suivi sur l'actualité urbanistique, entre autres, en ce qui concerne les modifications de lois et la réglementation provinciale.

Schéma d'aménagement et de développement révisé

- Adoption du règlement répondant aux orientations gouvernementales en matière de TIAM et de la cartographie associée;
- Finaliser la rédaction des derniers chapitres du SADR3, afin d'adopter un premier projet;
- Finaliser la rédaction du document complémentaire comportant l'ensemble des normes pour les réglementations des municipalités pour adoption.

Plan régional des milieux humides et hydriques

- Finaliser l'élaboration du PRMHH et le déposer pour juin 2022, dont les étapes suivantes restent à compléter :
 - Les engagements de conservation;
 - La stratégie de conservation.
- Préparer la mise en œuvre du plan d'action;
- Travailler à améliorer la cartographie des milieux humides dans les périmètres urbains.

Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques

- Finaliser le volet 1 du projet pour les territoires des quatre MRC, avec la firme WSP. Cette étape consiste à :
 - Évaluer les impacts du climat actuel à l'échelle régionale;
 - Définir les impacts potentiels des changements climatiques et analyser les vulnérabilités;
 - Réaliser une démarche d'appréciation des risques.
- Débuter le volet 2 du projet, soit :
 - Octroyer le mandat à la firme WSP;

- o Définir les mesures d'adaptation pour gérer les risques;
- o Réaliser le plan d'adaptation et le mettre en œuvre.

Plan de développement de la zone agricole

- Mettre en place une stratégie de recrutement de producteurs et propriétaires pour bonifier la banque de candidats L'ARTERRE;
- Poursuivre les activités d'accompagnement des candidats qualifiés;
- Adoption d'un PDZA révisé et d'un nouveau plan d'action, incluant un plan de mise en œuvre annuel.

Gestion des cours d'eau

- Améliorer la cartographie des cours d'eau sur le territoire municipalisé;
- Identifier et élaborer des stratégies pour favoriser la conservation des milieux humides et hydriques;
- Assurer les suivis des demandes d'entretien de cours d'eau en milieu agricole;
- Renouveler et bonifier l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage avec l'ensemble des municipalités.

GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC ET ENTENTES DE DÉLÉGATION

En vertu de diverses ententes conclues avec le gouvernement du Québec, la MRC a acquis, au fil des années, plusieurs responsabilités relatives à la gestion des terres publiques et aux ressources qu'on y retrouve. Elle est mandataire de la gestion et des responsabilités liées aux baux de villégiature et aux divers droits et autorisations sous sa gestion (sentiers VHR, érablières, parcs, sentiers, etc.), et procède également à des travaux forestiers sur le territoire public intramunicipal (TPI).

Réalisations 2021

Terres publiques intramunicipales

Le 26 mai 2000, la MRCAL se voyait confier par le gouvernement du Québec la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) sur son territoire. Cette entente de gestion prévoit la délégation de la gestion foncière et forestière des terres publiques libres de droits forestiers en milieu municipal. En 2021 :

- Poursuivre le projet Banque de terres acéricoles jusqu'en 2023;
 - o Réaliser certains travaux forestiers, afin de préparer les futurs sites acéricoles à recevoir de nouvelles installations;
 - o Suivre le dossier lié à l'ouverture de nouveaux contingents par l'organisation Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ);
 - o Recevoir les candidatures pour les volets démarrage et agrandissement.
- Procéder à des visites terrain et à des analyses en vue de l'identification des opportunités de mise en disponibilité de terrains de villégiature par tirage au sort;
- Tenir des négociations et des échanges gouvernementaux en vue de la reconduction de la convention de gestion territoriale (CGT).

Baux de villégiature

En juin 2010, la MRC signait une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la gestion foncière des baux de villégiature et la gestion du sable et du gravier (carrières-sablières) situés sur les terres publiques. Ce type de gestion permet à la MRC d'accroître son autonomie quant au développement et à la mise en valeur du territoire :

- Réaliser la planification de travaux de restauration de sablières pour 2022, suite à l'octroi de l'aide financière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de 49 621 \$ pour les deux sablières concernées;
- Mettre en disponibilité et vendre un terrain au lac Cuillèrier dans le Parc régional du Poisson Blanc (PRPB);
- Procéder à des visites terrain pour identifier des opportunités de développement en collaboration avec le MERN.

Territoires non organisés

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC agit au même titre qu'une municipalité locale dans les territoires non municipalisés. À ce titre, le rôle du Service de l'aménagement du territoire comprend :

- Inspection, visite terrain et application de règlements d'urbanisme sur un territoire de plus de 10 000 km²;
- Coordination, inspection, gestion et entretien des neuf lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) et cinq lagunes de boues de fosses septiques (adjacents aux LETI);
- Collaboration avec le MFFP dans l'encadrement réglementaire des territoires fauniques structurés (ZECS et Pourvoiries);
- Suivi régulier et relevés sur les fermetures de ponts et de chemins par le MFFP;
- Participation financière pour la réfection et l'entretien du réseau multiresource stratégique.

En 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- Débuter des travaux d'agrandissement du LETI Iroquois, à compléter en 2022;
- Installer les panneaux du projet de tri des matières résiduelles pour les LETI Gens-de-terre et Bras Nord. On dénombre cinq LETI sur neuf disposants d'aménagement favorisant le tri des matières résiduelles et permettant de récupérer environ 45 tonnes de métaux et/ou de pneus.

Quelques statistiques

75 permis émis

68 permis revisités

47 revisites d'évaluation

11 avis d'infraction

7 occupants sans droit visités

Réglementation régionale en territoire public

En vertu des ententes signées avec le gouvernement du Québec, la MRC a la possibilité de mettre en place un règlement visant à encadrer le camping en territoire public en y désignant, entre autres, les zones sensibles où ce type d'activité devrait être proscrit et où il pourrait générer des conflits d'usage à proximité du territoire privé, en plus d'un règlement visant à officialiser les pouvoirs de l'organisation en termes de gestion du camping sur les territoires publics situés dans les parcs régionaux. En 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- Adopter le règlement numéro 507 établissant les conditions applicables du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation foncière, de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État. En attente de l'approbation du MERN pour la mise en vigueur du règlement;
- Mettre en vigueur le règlement 494 relatif au camping dans les parcs régionaux et application par les gestionnaires des parcs.

Parcs régionaux

Les parcs régionaux de la MRCAL ont été créés selon les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les compétences municipales*. En vertu de ce cadre légal, la MRC est signataire des ententes d'exploitations des parcs avec différents ministères provinciaux. Par ailleurs, la mise en œuvre de la planification de ces parcs est confiée à des organismes gestionnaires à but non lucratif. Une des responsabilités de la MRC est donc d'assurer le suivi de la planification établie dans chacun des parcs, en plus de jouer le rôle de personnes-ressources et de lien avec les représentants gouvernementaux. En 2021, les actions et projets suivants ont été entamés dans les trois parcs régionaux du territoire :

Parc régional Poisson Blanc

- Octroyer le mandat de réalisation du Plan aménagement et de gestion 3 (PAG) et débiter la rédaction de celui-ci;
- Compléter le plan de développement de la Montagne du Fort, dont la mise en œuvre est à intégrer dans le PAG 3;
- Construire deux microrefuges sur la pointe de la Truite au site d'accueil du parc.

Parc régional Montagne du Diable

- Compléter à 80 % les aménagements au pôle Windigo, dont le camping deux services, le camping rustique, le bâtiment d'accueil, le bloc sanitaire, les six minimaisons, l'aménagement des accès et la mise en valeur de la chute Windigo.

Parc régional Kiamika

- Construire le chemin d'accès au pôle d'accueil Blueberry;
- Construire un kiosque d'accueil au secteur Barrage;
- Construire un kiosque d'accueil à la Montée Miron à Rivière-Rouge;
- Acquérir une nouvelle flotte d'embarcation;
- Aménager les sentiers;
- Participer aux événements entourant les spectacles en plein-air À contre-courant.

Orientations 2022

Terres publiques intramunicipales

- Réaliser une capsule vidéo dédiée au projet Banque de terres acéricoles;
- Lancer le guide pour accompagner les entrepreneurs acéricoles;
- Signer une nouvelle convention de gestion territoriale;
- Réviser la composition et le rôle du comité TPI;
- Mettre à jour la politique sur l'utilisation du fonds TPI.

Baux de villégiature

- Réaliser les travaux de restauration des deux sablières;
- Identifier d'autres opportunités de restauration et déposer une demande d'aide financière, le cas échéant;
- Planifier et mettre en disponibilité des terrains de villégiature par tirage au sort. La cible gouvernementale est de 111 terrains pour la région Outaouais-Laurentides.

Territoires non organisés

- Finaliser les travaux d'agrandissement du LETI Iroquois;
- Réaliser des travaux d'agrandissement du LETI La Vérendrye;
- Installer une clôture au LETI Adonis;
- Installer des panneaux et mettre en place le projet de tri dans le LETI Maison-de-Pierre;
- Réviser la réglementation d'urbanisme des TNO;
- Analyser les procédures en vue d'améliorer le service aux citoyens en matière de gestion des permis et des certificats.

Réglementation régionale en territoire public

- Mettre en vigueur et en application le règlement 507 établissant les conditions applicables du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation foncière, de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Tenir des rencontres d'information et mettre en place un mode de coopération avec les municipalités suivant l'entrée en vigueur du règlement 507.

Parcs régionaux

Parc régional Poisson Blanc

- Compléter le PAG 3;
- Réaliser la phase préliminaire du projet d'agrandissement du pavillon d'accueil de la Pointe de la Truite;
- Réaliser la construction de deux nouveaux refuges (le troisième et le quatrième) sur la Pointe de la Truite.

Parc régional Montagne du Diable

- Finaliser les aménagements au pôle Windigo par la construction d'un refuge au bas de la chute et d'un bloc sanitaire écoresponsable, en plus de l'ajout de mobilier urbain;
- Réaliser le projet de la tour du garde-feu et du service de navette vers le sommet;
- Débuter le projet de modernisation des installations du Relais de la montagne.

Parc régional Kiamika

- Développer le pôle d'accueil de la Baie Blueberry.

Gestion intégrée des ressources naturelles

Mis en place par la MRC d'Antoine-Labelle en août 2015, le Service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) a pour principal mandat la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la grande région des Laurentides, composée de huit MRC. Par ce programme, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), délègue aux MRC des responsabilités en regard à la gestion intégrée des ressources en territoire forestier public.

Le PADF vise l'atteinte de deux principaux objectifs. La MRC assure d'abord la coordination des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), afin de documenter les différents enjeux liés à l'aménagement forestier et mène les consultations publiques à l'égard des Planifications d'aménagement forestier intégré (PAFI) pour les volets tactiques et opérationnels. Ces deux activités permettent aux différents utilisateurs de la forêt de la région des Laurentides d'exprimer en toute confiance et transparence leurs intérêts et préoccupations. Par conséquent, ils contribuent à l'harmonisation des différentes activités, en respect des droits consentis et de la réglementation en vigueur.

La MRC organise aussi un appel de projets d'interventions ciblées visant la promotion et la valorisation de l'aménagement forestier et des métiers de la forêt, favorisant la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage et aidant l'aménagement des forêts sur les territoires publics intramunicipaux (TPI). Les projets documentent aussi les différents enjeux et dossiers traités à la TGIRT.

Réalisations 2021

- Élaborer et présenter un bilan de la dernière année et du registre des projets d'interventions ciblées au MFFP pour finaliser l'entente du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) des années 2018-2021;
- Renouveler l'entente de service du PADF avec le MFFP, pour les trois prochaines années (2021-2024);
- Planifier le plan de travail et le budget annuel 2021-2022 du PADF pour soutenir les activités de la TGIRT et réaliser l'appel de projets d'interventions ciblées;
- Organiser et mener les rencontres virtuelles avec les membres et partenaires des TGIRT;
- Effectuer le suivi des comités de travail en lien avec les objectifs locaux d'aménagement (acéricole, chemins multiusages, et stratégies de production de bois);
- Organiser et mener la consultation publique de la mise à jour de la Planification d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) préparée par le ministère pour chaque UA et produire le rapport de la consultation;
- Mettre à niveau la carte interactive du calendrier des travaux forestier.

Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire

Les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sont mises en place dans le but d'assurer la prise en compte, dans la planification forestière, des intérêts et des préoccupations des utilisateurs et organismes touchés par les activités d'aménagement forestier. Ces tables doivent fixer les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et convenir des mesures d'harmonisation des usages des chantiers. Les utilisateurs du territoire de la région des Laurentides sont regroupés en deux TGIRT (Sud et Nord) qui correspondent aux unités d'aménagement forestier (UA). La TGIRT Sud regroupe les UA 064-52 et 061-51, la TGIRT Nord l'UA 064-71.

- Planifier, coordonner et faire le suivi des différentes rencontres des TGIRT Nord, Sud et conjointe;
- Convenir d'un plan de travail sur les enjeux d'aménagement forestier de la région;
- Collaborer à l'adoption des mesures d'harmonisation des usages (MHU) des chantiers de récolte;
- Permettre les échanges entre les utilisateurs concernés, afin de convenir d'une entente sur les mesures d'harmonisations opérationnelles (MF10), adaptées aux conditions propres à chaque chantier;
- Collaborer à la phase 2 du projet suprarégional avec les TGIRT de l'Outaouais et de Lanaudière dans le but d'identifier des pistes de solutions pour améliorer la démarche participative des membres et améliorer la coordination des TGIRT;

- Participer au développement acéricole de la région: élaborer un guide de vulgarisation pour accompagner les acériculteurs dans l'aménagement de leur érablière, collaborer au projet d'identification du potentiel acéricole à prioriser (PAP) sur les terres publiques pour consolider les entreprises acéricoles existantes et pour des projets de démarrage;
- Participer à l'élaboration d'un objectif local d'aménagement pour encadrer l'aménagement forestier près du sentier national, afin de maintenir et même hausser la qualité du tronçon qui traverse la région des Laurentides;
- Participer au déploiement du dossier d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL);
- Participer à l'élaboration de la stratégie régionale de production de bois en vue des PAFIT 2023;
- Informer sur les concepts des compartiments d'organisation spatiale (COS) en sapinière;
- Inviter les promoteurs à présenter leurs projets d'interventions ciblées en lien avec l'acquisition de connaissances et la documentation d'enjeux de la TGIRT.

Planification forestière

À titre de responsable de la délégation du MFFP pour la région des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle prépare les différents documents pour faciliter la présentation de la planification forestière du MFFP et participe aux différentes rencontres d'informations et d'harmonisations.

- Préparer et mettre à jour les cartes ainsi que les fiches d'informations pour chaque chantier;
- Participer aux comités ciblés lorsqu'un chantier proposé se situe à proximité d'un lieu habité. Ce comité est formé de la municipalité locale concernée et des utilisateurs du territoire, afin d'identifier les enjeux particuliers reliés à un chantier forestier et de proposer des mesures d'harmonisation des usages et opérationnelles avec l'industriel forestier impliqué;
- Harmoniser les usages des chantiers des UAF 61-51, 64-52 et 64-71 lors des rencontres TGIRT;
- Produire au printemps, le bilan annuel du suivi des chantiers de récolte pour permettre aux membres de suivre l'évolution des chantiers harmonisés;
- Présenter au printemps, les chantiers de la prochaine année (PRAN et BMMB) avec le calendrier préliminaire des opérations pour informer les membres des travaux à venir;
- Entretenir la carte interactive, en partenariat avec la TGIRT de Lanaudière et le MFFP, pour permettre aux entrepreneurs de mettre à jour le calendrier des travaux forestiers et ainsi informer les utilisateurs de la forêt des activités en cours et à venir;
- Améliorer et alimenter l'outil géomatique pour illustrer et quantifier le transport forestier potentiel sur le réseau routier municipal afin de cibler les municipalités ayant accès au programme d'aide à la voirie locale (PAV) volet Entretien des chemins à double vocation (ECDV) du MTQ.

Interventions ciblées

La MRCAL assure l'administration et le suivi du volet Interventions ciblées liés à l'aménagement forestier, du PADF.

- Lancer l'appel de projets, en septembre 2021, concernant les interventions ciblées sur l'ensemble du territoire des Laurentides;
- Organiser les rencontres des trois comités de priorisation pour considérer, sélectionner et émettre les recommandations sur les projets soumis;
- Financer 13 projets d'interventions ciblées dans le cadre du PADF - totalisant 299 137 \$.

Nom du projet	Secteur d'activité	Promoteur	Subvention accordée
Aménagement forestier sur TPI	Travaux sylvicoles sur territoires forestiers résiduels	MRC d'Antoine-Labelle	50 000 \$
Caractérisation et priorisation des investissements du réseau routier multiusage prioritaire	Amélioration/réfection de chemins multiusages	Signature Bois Laurentides	21 004 \$
Mobilisation des bois	Activité visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière	Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais	33 750 \$
Chemin Lac-des-Écorces – Érablière du Nord	Amélioration/réfection de chemins multiusages	Érablière du Nord	11 850 \$

Aménagement chantier Lachapelle – Année 1	Travaux sylvicoles sur territoires forestiers résiduels	Comité multiressource de la Vallée de la Rivière-Rouge (CMRVRR)	35 900 \$
Implication des pourvoies en aménagement forestier intégré et concertation	Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux liés aux préoccupations de la TGIRT	Association des pourvoies des Laurentides	14 000 \$
Amélioration du chemin Kilby menant au secteur Kilby du parc régional Kiamika	Amélioration/réfection de chemins multiusages	Société de développement du réservoir Kiamika	9 750 \$
Aventure forestière en herbe – Notre forêt notre richesse	Activité visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière	Table Forêt Laurentides	14 660 \$
Amélioration et réfection du chemin Lac Grenier	Amélioration/réfection de chemins multiusages	Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	5 000 \$
Aménagement dans une érablière	Amélioration/réfection de chemins multiusages	Gévry Lacasse senc.	5 000 \$
Amélioration de la sécurité du chemin du Lac-des-31-milles	Amélioration/réfection de chemins multiusages	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	24 200 \$
Élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public – Phase 1	Acquisition de connaissances et documentation d'enjeux liés aux préoccupations de la TGIRT	MRC des Laurentides	35 200 \$
Aménagement forestier Chantier Raquette	Travaux sylvicoles sur territoires forestiers résiduels	MRC des Laurentides	38 823 \$

Orientations 2022

- Élaborer et présenter un bilan de la dernière année et du registre des projets d'interventions ciblées au MFFP;
- Réaliser la planification annuelle en vue de l'obtention de l'enveloppe budgétaire prévue pour soutenir les activités de la TGIRT et faire le nouvel appel de projets d'interventions ciblées;
- Actualiser les TGIRT afin de répondre aux besoins des membres, respecter les nouvelles orientations et les modifications au régime forestier;
- Organiser et coordonner les rencontres entre les membres et les partenaires des différents projets du plan de travail des TGIRT des Laurentides;
- Permettre à la TGIRT de participer au prochain PAFIT : élaborer la stratégie régionale de production de bois, déploiement du dossier AIPL, convenir du réseau routier multiusage à développer et à maintenir sur le territoire, proposer une liste d'enjeux et de préoccupations, établir des objectifs locaux d'aménagement (enjeux) et des solutions sous forme de recommandations;
- Organiser et mener la consultation publique de la mise à jour de la Planification d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIT) préparée par le ministère pour chaque UA et produire le rapport de la consultation;
- Poursuivre le développement d'un outil géomatique pour mettre à jour et suivre l'évolution du transport forestier, ainsi que pour quantifier les voyages de bois qui circulent sur le réseau routier municipal.

Évaluation foncière

La MRC d'Antoine Labelle a un service d'évaluation foncière avec un évaluateur signataire exclusif à l'organisation. Le Service d'évaluation administre 36 348 dossiers répartis dans 17 municipalités et un vaste territoire non municipalisé.

La mission globale du service d'évaluation foncière de la MRCAL est de confectionner, dans le cadre législatif, règlementaire et normatif, les rôles d'évaluation en établissant une valeur réelle juste pour un partage équitable du fardeau fiscal entre les contribuables des villes et municipalités de notre territoire. Le service produit des extraits de haute qualité dans les délais en tenue à jour pour les municipalités et villes du territoire de la MRC.

Les réalisations 2021 diffèrent quelque peu des orientations établies à la fin de l'année 2020 en raison de la pandémie à la COVID-19. L'implication des membres de l'équipe, soit en télétravail ou en présentiel, c'est fait dans la continuité de l'année 2020, et ce, de façon très productive.

Réalisations 2021

Rôles d'évaluation

- Réviser et déposer les rôles d'évaluation des municipalités de Lac-des-Écorces, Mont-Laurier et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;
- Utiliser le logiciel d'autodéclaration afin de traiter des dossiers de maintien d'inventaire malgré la situation pandémique;
- Implanter le logiciel Enquête de ventes permettant l'économie de temps dans le traitement des questionnaires;
- Intégrer les données pour la phase 3 du projet Brancher Antoine-Labelle en prévision de la taxation 2022.

L'année 2021 aura été imprévisible avec un nombre de mutations et cadastres hors du commun sur le territoire de la MRCAL. Malgré l'utilisation du logiciel de Mutations en lots, une entente a dû être conclue avec la compagnie Servitech inc. pour le traitement d'environ 400 mutations.

Quelques statistiques

12 228 unités avec une nouvelle valeur

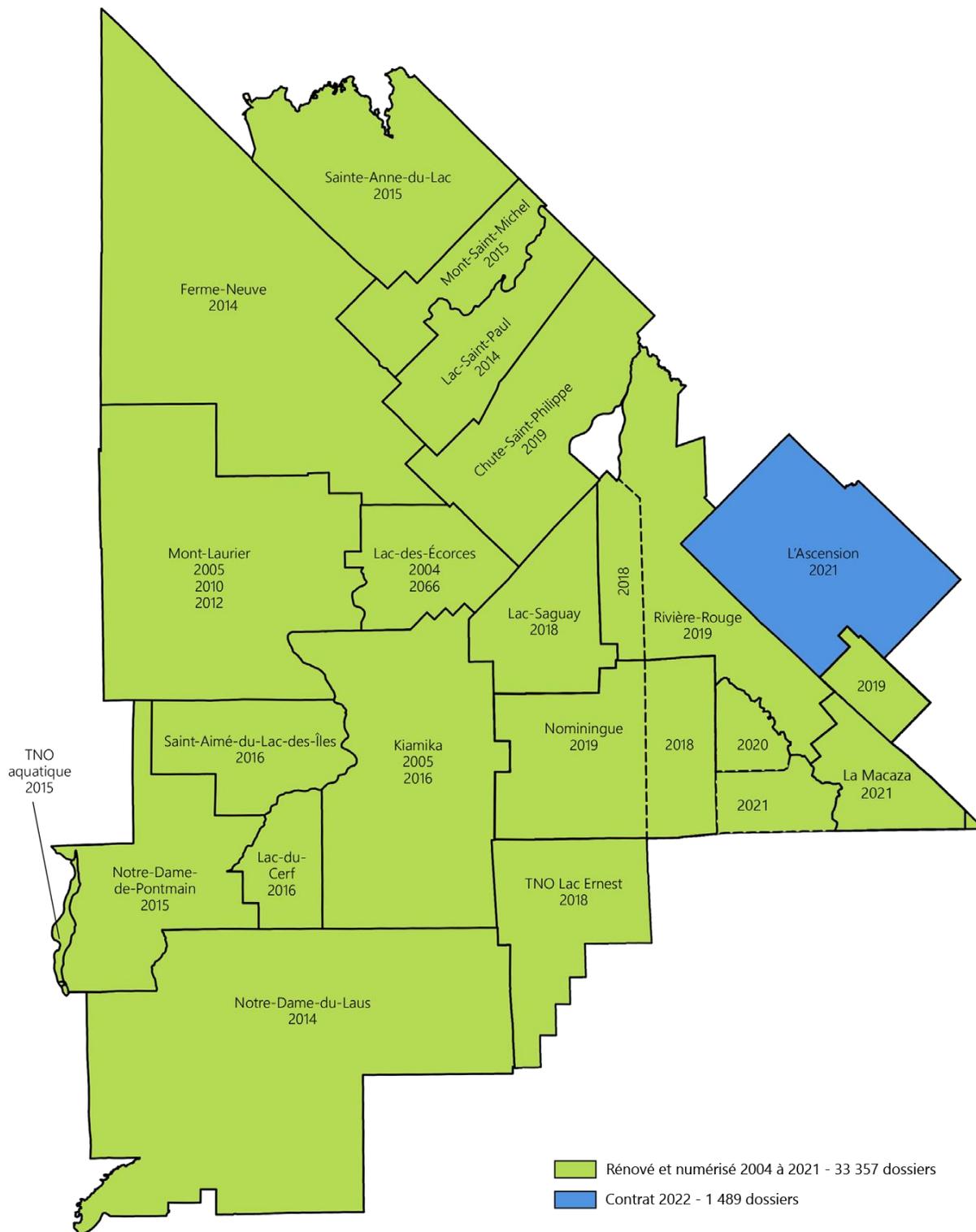
3 400 contrats lus et modifiés aux rôles

5 154 mises à jour de données de bâtiments

185 analyses de demandes de révision

Réforme cadastrale

- Continuer la réalisation de la réforme cadastrale. Cette année, les dossiers de la Ville de Rivière-Rouge et des municipalités de Chute-Saint-Philippe, La Macaza et Nominique ont été traités.



Orientations 2022

Rôles d'évaluation

- Procéder à la révision des rôles des municipalités de Ferme-Neuve, La Macaza, Lac Saguay, Lac Saint-Paul, Notre-Dame-de-Pontmain, Rivière-Rouge et Sainte-Anne-du-Lac, en plus de ceux des TNO;
- Développer le projet de création d'un logiciel de Déclaration de travaux qui permettra de recevoir l'information du contribuable sur les travaux mineurs réalisés sur sa propriété.

Réforme cadastrale

- Terminer les mandats de réforme du cadastre, à la suite du report de certains d'entre eux, pour les municipalités de Chute-Saint-Philippe, La Macaza et Nominique ainsi que la ville de Rivière-Rouge;
- Débuter le traitement du mandat de réforme du cadastre pour la municipalité de L'Ascension. Celle-ci complétera le projet de la réforme du cadastre, débuté en 2021, sur l'ensemble du territoire.

Objectifs de réalisation

10 755 dossiers avec une nouvelle valeur au rôle

2 500 contrats à lire et à modifier aux rôles

7 300 visites de propriétés

Centre local de développement

Le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle a pour mission de valoriser l'entrepreneuriat en façonnant un environnement propice afin d'accroître la prospérité et la richesse collective du territoire. Sa mission est d'être l'organisation référence en matière de conseil en développement économique du territoire de la MRCAL, dû à sa connaissance du tissu économique et à sa relation avec les membres de la communauté entrepreneuriale. De plus, la MRC d'Antoine-Labelle a délégué ses compétences en matière de développement économique et de promotion touristique au CLD d'Antoine-Labelle.

Réalisations 2021

	Nombre de projets créés	Nombre de projets complétés	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois maintenus	Investissements	
Par région	Lièvre Nord	69	50	4	69	3 465 078 \$
	Lièvre Sud	40	23	4	23	417 002 \$
	MRCAL	8	8	-	-	-
	Région de Mont-Laurier	304	198	51	576	5 356 365 \$
	Vallée de la Rouge	79	54	15	39	328 085 \$
	Hors MRC	18	13	-	6	630 \$
<i>TOTAL</i>	<i>518</i>	<i>346</i>	<i>74</i>	<i>1 277</i>	<i>9 567 160 \$</i>	
Par secteur	Commercial	38	25	5	44	1 380 027 \$
	Touristique	103	63	8	116	3 432 206 \$
	Services	289	201	51	204	2 607 734 \$
	Agroalimentaire	58	35	7	98	1 208 184 \$
	Manufacturier	30	22	3	251	939 009 \$
	<i>TOTAL</i>	<i>518</i>	<i>346</i>	<i>74</i>	<i>713</i>	<i>9 567 160 \$</i>

Fonds local d'investissement (FLI)

La MRC d'Antoine-Labelle confie le mandat de gestion du FLI, qui est un portefeuille de capital de risque principalement dédié à la création, la modernisation, l'expansion ou le redressement d'entreprises des secteurs manufacturier, agroalimentaire ou touristique. Le FLI peut être offert sous forme de prêt ou de capital-actions.

- 31 demandes d'aide financière
- 14 projets complétés
- 1 064 360 \$ en emprunt
- 94 % de taux de survie des 5 dernières années des entreprises

Fonds local d'investissement - Relève

Le volet relève du FLI a pour objectif de susciter l'entrepreneuriat sur le territoire et de favoriser la création d'emplois par une aide sous forme de prêt.

- 7 demandes d'aide financière
- 3 projets complétés
- 180 000 \$ en emprunt
- 100 % de taux de survie des 5 dernières années des entreprises

Fonds - Programme Aide d'urgence aux PME

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises vise à soutenir, par le biais de prêts d'un montant de moins de 50 000 \$, le fonds de roulement des PME qui sont affectées par la pandémie de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités.

- 48 demandes d'aide financière
- 37 projets complétés
- 750 004 \$ en emprunt

Fonds local de solidarité (FLS)

Le FLS est destiné à soutenir financièrement les entreprises en démarrage et en expansion, et ce, principalement dans le but de créer et maintenir des emplois. C'est également un mandat de gestion confié par la MRCAL.

- 22 demandes d'aide financière
- 6 projets complétés
- 240 576 \$ en emprunt
- 93 % de taux de survie des 5 dernières années des entreprises

Fonds nouvel entrepreneur (NE)

Le NE a pour objectif de fournir un support technique et financier, sous forme de subvention, aux entrepreneurs désirant créer ou acquérir une première entreprise à but lucratif légalement constituée.

- 7 demandes d'aide financière
- 5 projets complétés
- 19 608 \$ en subvention
- 100 % de taux de survie des 5 dernières années des entreprises

Mesure de Soutien au Travail Autonome (STA)

Le CLD est mandaté par le Centre local d'emploi (CLE) de Mont-Laurier pour livrer la mesure STA d'Emploi-Québec. Cette mesure offre un soutien financier aux prestataires de l'Assurance-emploi et de la Sécurité du revenu qui désirent créer leur propre entreprise.

- 16 projets complétés
- 84 % de taux de survie des 5 dernières années des entreprises

Fonds - Prêt d'honneur

L'objectif du Fonds - Prêt d'honneur est de favoriser l'entrepreneuriat et de créer des emplois en accordant à des entrepreneurs ayant un projet d'entreprise à but lucratif, un prêt sur leur honneur, et ce, sans modalités de remboursement et sans intérêts.

- 1 demande d'aide financière
- 1 projet complété
- 8 000 \$ en emprunt
- 100 % de taux de survie des 5 dernières années des entreprises

Orientations 2022

Gouvernance

- Développer une culture organisationnelle forte grâce à un capital humain adéquat (rétention et attraction)
- Développer une structure opérationnelle efficace

Prestation de services

- Définir précisément la ligne d'affaires
- Maintenir une offre de services pertinente, évolutive et proactive

Communications externes

- Accroître la notoriété du CLD et du territoire

Les équipes de travail 2022

Service de l'administration générale

Amélie Champagne, adjointe administrative
Anne-Marie Wauthy, agente de développement en patrimoine immobilier
Billie Piché, coordonnatrice aux communications
Caroline Richer, directrice des Services financiers
Danny Quevillon, technicien informatique
Dominique Gagné-Supper, agente de développement culturel et du territoire
Johanne Grenier, adjointe administrative
Karine Labelle, adjointe administrative de direction
Lise Richard, technicienne comptable
Luc Diotte, chargé de projet Internet haute vitesse
Mathieu Meilleur, coordonnateur régional en sécurité incendie
Mélie Lauzon, directrice des Services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement
Mireille Corbeil, Greffière de la cour municipale
Mylène Mayer, directrice générale
Myriam Gagné, directrice générale adjointe
Nancy Mathieu, greffière adjointe de la cour municipale
Renée Dumoulin, technicienne comptable
Stéphanie Cardinal, agente de vitalisation
Stéphanie Cormier, adjointe administrative
Yenisey Iznaga-Rodriguez, concierge

Service d'ingénierie

Marie-Ève Raymond-Bélec, adjointe administrative
Pier-Luc Pouliot, CPI
Vincent Lebreton, technicien en génie civil
Poste vacant, directeur.trice

Service de l'aménagement du territoire

Anabelle Pilote, technicienne en urbanisme
Ariane Caron-Davault, chargée de projet à l'environnement
Charles Chevrier-Dion, technicien en cartographie et géomatique
Emmanuelle Marcil, directrice adjointe
Francis Labelle-Giroux, chargé de projet au développement et à l'aménagement du territoire
Jeanne-D'Arc Raymond, technicienne en urbanisme
Jeffrey Bélisle, technicien en aménagement du territoire
Jocelyn Campeau, directeur
Julie Grégoire, adjointe administrative
Luc Couture, technicien forestier
Nadia Brousseau, chargée de projet en développement agroalimentaire
Simon Turcotte, technicien en foresterie et en gestion du territoire
Sylvain Bélisle, inspecteur des TNO
Sylvie Labelle, adjointe administrative responsable des baux de villégiature
Poste vacant, inspecteur adjoint des TNO

Service de gestion intégrée des ressources naturelles

Arnaud Vigouroux, chargé de projet PADF

Claude Dionne, directeur

Marie-Ève Raymond-Bélec, adjointe administrative

Sylvain Boivin, technicien en cartographie et géomatique

Service de l'évaluation foncière

Alexandre Lozeau, coordonnateur en évaluation

Benoit Gascon, technicien en évaluation foncière

Benoit Legault, technicien en évaluation foncière

Benoit Robert, technicien en évaluation foncière

Chantal Desjardins, directrice adjointe

Charly Laurin-Brooks, technicien en évaluation foncière

David Supper, technicien en évaluation foncière

Fabrice Bélanger, technicien en évaluation foncière

François Garceau, technicien en évaluation foncière

Guy Quevillon, directeur

Nicole Leduc, technicienne en évaluation foncière

Roger Diotte, technicien en évaluation foncière

Rosalie Boucher, technicienne en évaluation foncière

Yannick Maurais, technicien en évaluation foncière

CLD de la MRC d'Antoine-Labelle

Ariane Piché, conseillère

Charlotte St-Jean, conseillère

Chloé Bernard, conseillère

Émilie Chouinard, agente de communication et de relations touristiques

Francine Thibault, adjointe à la direction

Frédéric Houle, directeur général

Jean-François Lamoureux, conseiller

Joëlle Léonard, conseillère

Kaven Meilleur Morin, préposé à l'information touristique

Kelly Robinette, coordonnatrice des communications et des relations touristiques

Manon Côté, conseillère senior

Manon Landry, contrôleur financier

Myriam Perrier, adjointe aux communications

Le conseil et les comités 2022

Le conseil de la MRC

Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle est composé des maires et mairesses des 17 municipalités du territoire. Le conseil de la MRC a tenu 10 séances régulières et 1 séance extraordinaire en 2021 et prévoit 10 séances régulières pour 2022.

- M. Normand St-Amour maire de Chute-St-Philippe et préfet suppléant
- Mme Diane Sirard, mairesse de Ferme-Neuve
- M. Michel Dion, maire de Kiamika
- M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
- M. Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
- M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay
- Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
- M. Yves Bélanger, maire de La Macaza
- M. Jacques Allard, maire de l'Ascension
- M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier et préfet
- M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-St-Michel
- Mme Francine Létourneau, mairesse de Nomingue
- M. Pierre Gagné, maire de Notre-Dame-de-Pontmain
- M. David Cyr, maire de Notre-Dame-du-Laurent
- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles
- Mme Jocelyne Lafond, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac

Le comité administratif

Afin de faciliter la gestion administrative de la MRC, le conseil de la MRC a institué le comité administratif, organe décisionnel constitutif, qui est composé de six élus. Les séances du comité administratif sont publiques. Outre ces séances décisionnelles, les maires et mairesses ou autres représentants municipaux de la MRC sont nommés par le conseil de la MRC sur divers comités ou organisations. Ce comité est élu tous les deux ans. Ainsi, le comité administratif élu en novembre 2021 est composé de :

- M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier et préfet
- M. Normand St-Amour, maire de Chute-Saint-Philippe et préfet suppléant
- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
- Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
- M. Yves Bélanger, maire de La Macaza

Le bureau des délégués de la MRC

- M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier et préfet
- M. Normand St-Amour, maire de Chute-Saint-Philippe et préfet suppléant
- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge

Comités créés en vertu d'une loi ou d'une entente

- Commission d'aménagement
- Comité consultatif agricole
- Comité sécurité publique
- Comité vitalisation
- Table de gestion intégrée des ressources - Nord
- Table de gestion intégrée des ressources - Sud
- Comité multiressource des territoires publics intramunicipaux
- Comité régional du patrimoine

Comités créés par la MRC

- Comité culturel
- Comité de sélection
- Comité attractivité
- Comité Internet haute vitesse
- Comité pour la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
- Comité d'évaluation foncière
- Comité intermunicipal de la cour municipale

- Comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles
- Comité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Comité quant à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- Comité sur le développement de l'industrie acéricole régionale

Comités externes à la MRC

La MRCAL est également présente au sein de plusieurs organisations dont :

- CLD d'Antoine-Labelle
- Zone Emploi d'Antoine-Labelle
- Conseil de la culture des Laurentides
- Société d'aide au développement de la collectivité
- Transport collectif et adapté d'Antoine-Labelle
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides
- Parcs régionaux
- Organismes de bassins versants
- Comité camping dans les ZEC
- Table des aînés
- Loisirs Laurentides
- Corporation Parc linéaire le P'tit Train du Nord
- Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle

* Liste non exhaustive.

Le rôle des comités est d'appuyer le conseil dans la prise de décisions. Les comités soumettent des recommandations dans leur champ d'expertise respectif aux membres du conseil de la MRC pour alimenter adéquatement les réflexions et les décisions. En ce sens; la MRC d'Antoine-Labelle tient également à remercier tous les membres des comités externes à l'organisation qui apportent leur expertise et savoir-faire précieux.